



PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE

Etablissement scolaire de Charnex

Avril 2015

Plan de mobilité scolaire
Etablissement scolaire Chernex - Montreux

ATE Association transports environnement
Bureau-Conseil
18, rue de Montbrillant
1201 Genève
022 734 70 44

www.ate.ch
www.mobilitescolaire.ch

Photos : Bureau-Conseil ATE
Genève, Mars 2015

Table des matières

Introduction	5
1. Avant-propos du bilan de mobilité	5
2. Base légale.....	5
3. Contexte	6
4. Accidentologie	7
 Bilan de mobilité.....	 9
5. Méthodologie.....	10
6. Résultat des questionnaires – Questionnaires parents.....	11
7. Résultat des questionnaires – Questionnaires enfants	16
8. Perception des enfants.....	18
9. Questionnaires des enseignants	21
10. Flux des élèves	22
11. Carte des points dangereux	30
12. Points considérés comme dangereux soulevés par les parents et les partenaires...	33
 Recommandations techniques et organisationnelles.....	 35
13. Avant propos des recommandations.....	36
14. Méthodologie.....	37
15. Observations générales	39
16. Analyse détaillée des points.....	41
18. Tableau récapitulatif des mesures	61
19. Recommandations complémentaires de l'ATE	63
 Annexes.....	 65

Introduction

1. Avant-propos du bilan de mobilité

Début 2014, l'ATE a été mandatée par la Direction SFJ-Jeunesse de la Commune de Montreux afin de réaliser des Plans de mobilité scolaire pour les collèges de Vernex, Chernex et Montreux-Est. Ceux-ci se déclinent en trois parties et se déroulent sur une période de 18 mois environ.

La première partie, le bilan de mobilité, répertorie les habitudes de mobilité générées par les collèges de Chernex. Le bilan de mobilité établit également avec précision quels sont les endroits perçus comme dangereux par les parents, les enfants et enseignants.

La deuxième partie présente les recommandations et propositions faites par l'ATE pour améliorer la sécurité du chemin de l'école.

Parallèlement, des activités pédagogiques seront menées dans plusieurs classes du collège de Vernex pour sensibiliser les enfants sur le thème de la mobilité.

2. Base légale

L'article 19 de la Constitution fédérale garantit le « droit à un enseignement de base suffisant et gratuit ».¹ L'enseignement de base est dispensé dans les écoles infantine, primaire et secondaire.

Selon une pratique courante et la jurisprudence du Tribunal fédéral en lien à cet article, l'accessibilité effective de l'école est indispensable pour garantir ce droit constitutionnel. Les collectivités sont responsables de l'accessibilité de l'école, de sa sécurité et de sa proximité. Si, d'un point de vue objectif, le chemin de l'école n'est pas acceptable, il est de la responsabilité des pouvoirs publics compétents de prendre les mesures qui s'imposent pour le sécuriser.

En outre, la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) a pour but d'établir des plans des réseaux communicants de chemins pour piétons qui se trouvent généralement à l'intérieur des agglomérations. Ces chemins, selon l'article 2 al 3, desservent et relient notamment les zones résidentielles, les lieux de travail, les jardins d'enfants et les écoles, les arrêts des transports publics, les établissements publics, etc. Les cantons et les communes ont l'obligation d'établir des plans de réseau de chemins pour piétons et d'assurer ainsi un chemin de l'école dans des conditions acceptables².

¹ Art.19 – Droit à un enseignement de base. « *Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti* ». Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (Etat du 3 mars 2013)

² Art 2 – Réseaux de chemins pour piétons ³ « *Les chemins pour piétons desservent et relient notamment les zones résidentielles, les lieux de travail, les jardins d'enfants et les écoles, les arrêts des transports publics, les établissements publics, les lieux de détente et les centres d'achat* ». Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), du 4 octobre 1985 (Etat du 1^{er} avril 1996).

3. Contexte

Le village de Chernex, qui fait partie de la commune de Montreux, est situé sur les hauts de la Ville de Montreux. L'école de Chernex compte un peu moins de 150 élèves de primaire mais rassemble un bassin relativement large et les enfants proviennent des différents villages tout autour de Chernex (Fontanivent, Sonzier, Brent, Les Avants, etc). Au sein des bâtiments de l'école se trouvent la garderie La Souricette et l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) qui fait office de cantine durant les pauses de midi.

Le cœur du village de Chernex est en zone 30. Les axes routiers qui se dirigent ensuite vers les autres villages sont pour la plupart limités à 50km/h et sont souvent dépourvus de trottoir. Même si les distances sont relativement courtes pour être parcourues à pied, les routes ne sont souvent pas adaptées aux piétons car dans bien des cas, les chaussées sont étroites, peu éclairées et sans trottoir.

Un bus scolaire amène les enfants de Fontanivent jusqu'à l'école de Chernex. Les enfants des Avants sont accompagnés par une animatrice de l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) qui fait les trajets avec eux en train et les accompagne jusqu'à l'école.

Plusieurs projets d'aménagement sont envisagés dans le village de Chernex. L'école va prochainement être agrandie (à l'horizon 2015) par la construction d'un étage supplémentaire. Un projet prévoit (à l'horizon 2017) la construction d'un centre médico-social et d'une garderie au cœur du village (Rue de la Fin-du-Craux / Rue du Vieux Four). Un parking est prévu sous le site. Le secteur entre la gare de Chernex et la route de la Fin du Craux devrait accueillir de nouveaux logements, ce qui drainera encore plus d'enfants vers l'école de Chernex. D'autres travaux plus ponctuels sont également envisagés à Chernex (élargissement de chaussées, construction de trottoirs, etc).

4. Accidentologie

Le service des Archives et statistiques circulation de la police cantonale vaudoise nous a fourni les données relatives à l'accidentologie autour des écoles de Chernex et Vernex.

Les chiffres suivants concernent une période allant de janvier 2010 à décembre 2013. Ils regroupent tous les accidents de la circulation qui se sont produits pendant ce délai (impliquant ou non des piétons), autour des deux collèges.

Le tableau ci-dessous reprend le nom des rues où des accidents se sont produits et indiquent si des enfants piétons y étaient impliqués. En l'occurrence, les accidents impliquant des enfants piétons entre 2010 et 2013 n'ont pas eu lieu à proximité immédiate de l'école de Chernex.

Nom de la rue	Nombre d'accidents entre 2010 et 2013	Nombre d'enfants piétons impliqués
Avenue de Belmont	13 accidents	Pas d'enfants piétons impliqués
Avenue des Alpes	31 accidents	Pas d'enfants piétons impliqués
Avenue des Planches	5 accidents	Pas d'enfants piétons impliqués
Giratoire de Vernex	3 accidents	Un jeune de 12 ans impliqué (piéton touché lors de sa traversée sur un PPP)
Grand Rue	44 accidents	Deux enfants de 7 et 9 ans touchés par un automobiliste ayant perdu la maîtrise de son véhicule.
Place de la Gare	3 accidents	Pas d'enfants piétons impliqués
Route de Chamby	1 accident	Pas d'enfants piétons impliqués
Route de Fontanivent	1 accident	Pas d'enfants piétons impliqués
Route de la Fin du Craux	1 accident	Pas d'enfants piétons impliqués
Rue d'Etraz	1 accident	Un jeune de 13 ans impliqué (piéton touché lors de sa traversée sur un PPP)
Rue de l'Ancien Stand	6 accidents	Pas d'enfants piétons impliqués
Rue de la Gare	9 accidents	Pas d'enfants piétons impliqués
Rue de la Paix	8 accidents	Pas d'enfants piétons impliqués
Rue de Sonzier	2 accidents	Pas d'enfants piétons impliqués
Rue Industrielle	6 accidents	Un enfant de 9 ans impliqué (piéton touché lors de sa traversée sur un PPP)

Ces données pourront être mis en relation avec les points dangereux mentionnés par les parents (cf : chapitre points dangereux mentionnés par les parents) et serviront également de critère de base pour la pondération des priorités.

Bilan de mobilité

5. Méthodologie

L'enquête effectuée par l'ATE permet d'identifier les habitudes de déplacements des élèves, de relever les points considérés dangereux sur les cheminements vers l'école et de visualiser les trajets domicile-école de la majorité des élèves. Pour ce faire, un questionnaire a été distribué en mai 2014 à tous les élèves, parents et enseignants.

Les questionnaires, une fois retournés, sont analysés par tranches d'âge (4-8 ans et 9-11 ans) car les raisons de l'accompagnement ne sont pas les mêmes selon l'âge de l'enfant.

143 questionnaires enfants et parents ont été distribués dans le collège.

Questionnaires parents : 132 questionnaires nous ont été retournés (taux de retour de 92.3%). Parmi ces 132 questionnaires, 84 concernaient les 4-8 ans et 48 les 9-11 ans.

Questionnaires enfants : 116 questionnaires nous ont été retournés. Parmi ces 116 questionnaires, 72 concernaient les 4-8 ans et 44 les 9-11 ans (ce taux de retour équivaut à 81.1%).

Questionnaires enseignants : sur les 16 questionnaires distribués, 13 ont été retournés par les enseignants (taux de retour 81.25%).

L'analyse des questionnaires donne une image précise des déplacements et des problèmes qui jalonnent le chemin des écoliers et nous permettent d'obtenir les informations suivantes :

- le mode de déplacement des enfants pour se rendre à l'école
- si les enfants se rendent seuls, avec d'autres camarades ou accompagnés d'adultes
- la durée moyenne du trajet effectué
- l'itinéraire le plus fréquemment utilisé
- les principaux problèmes identifiés par les parents

Ces informations sont complétées par les observations et les commentaires récoltés auprès des divers acteurs et partenaires de l'école. Un groupe de travail avec les parents intéressés (voir annexe) sera convoqué dans un deuxième temps.

Pour traiter les résultats des questionnaires, nous avons utilisé la base de données de l'Association pour le Système d'Information du Territoire Vaudois (ASIT VD) et CartoRiviera et nous avons créé deux cartes thématiques à l'aide du logiciel ArcGIS :

- **Carte de flux des élèves**: cette carte représente les itinéraires des élèves entre la maison et l'école. Elle est différenciée en fonction du mode de transport.
- **Carte des points dangereux**: indique les points jugés dangereux sur le chemin de l'école, en tenant compte du nombre d'occurrences.

L'étude est complétée par les données statistiques sur l'accidentologie fournies par la Police Cantonale Vaudoise (Archives et statistiques de la circulation).

6. Résultat des questionnaires – Questionnaires parents

Les questionnaires adressés aux parents les invitaient à répondre à trois questions :

- Comment votre enfant se rend-il à l'école le plus souvent ?
- Votre enfant se rend à l'école le plus souvent seul, avec d'autres enfants / frères, sœurs ou accompagné par un adulte ?
- Si vous accompagnez votre enfant, merci de préciser pour quelles raisons ?

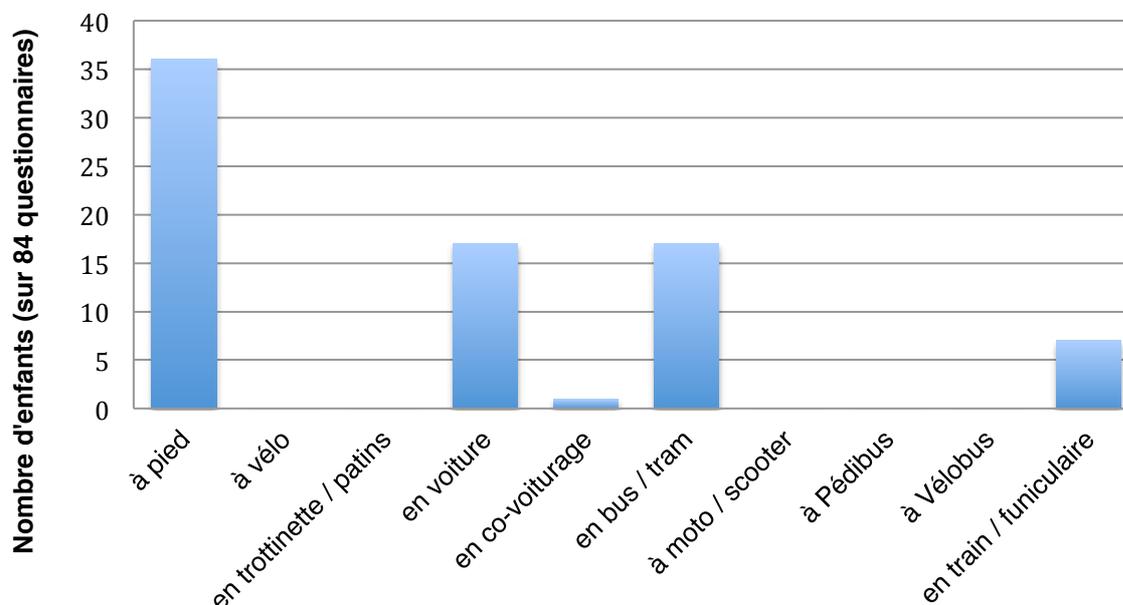
L'analyse des réponses et les commentaires des parents nous fournissent une indication précise du mode de déplacement des élèves, de la distance parcourue en minute, et de la raison qui pousse les parents à accompagner ou non leurs enfants.

Enfants de 4 à 8 ans

84 questionnaires parents nous sont parvenus en retour. Certains étaient mal ou partiellement remplis (78 réponses pour la première question, 79 pour la deuxième).

Les enfants, petits, viennent à pied, en voiture, en bus ou en funiculaire. Aucun enfant ne se déplace à vélo, en trottinette ou à Pédibus. Les enfants viennent majoritairement à pied (36 enfants, soit 46% d'entre eux). Environ un enfant sur quatre est amené en voiture, et un autre quart vient en bus.

Comment votre enfant se rend-il à l'école le plus souvent?

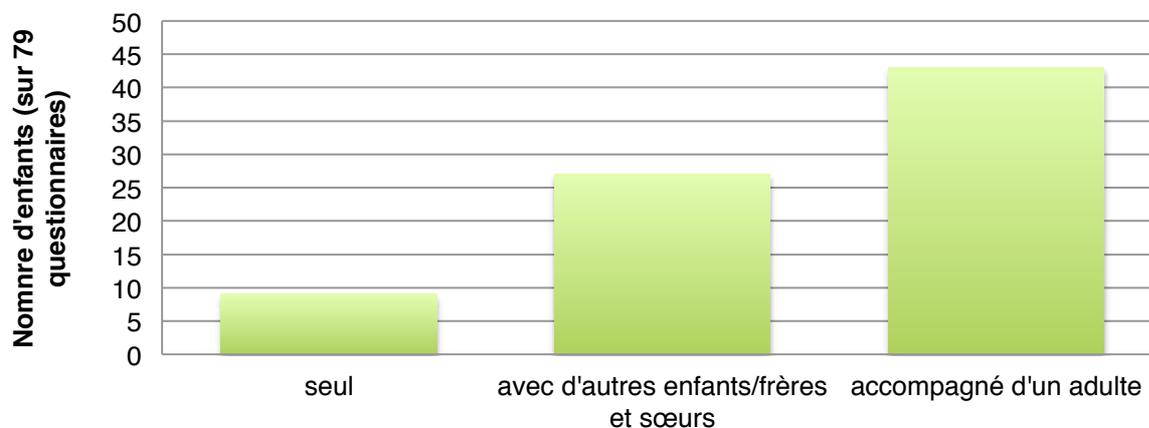


La durée moyenne du trajet (tous moyens de transport confondus) est d'environ 9 minutes. Cependant, les trajets à parcourir varient considérablement d'un enfant à l'autre et plusieurs enfants mettent 15 à 20 minutes pour se rendre à l'école en funiculaire ou en voiture.

Moyen de transport utilisé	Durée moyenne du trajet domicile-école
A pied	9 minutes
En voiture	7.2 minutes
En bus	6.3 minutes
En train	14.9 minutes

Plus de la moitié des petits sont encore accompagnés (43 enfants, soit 55%) et un tiers vient avec d'autres enfants (27 enfants).

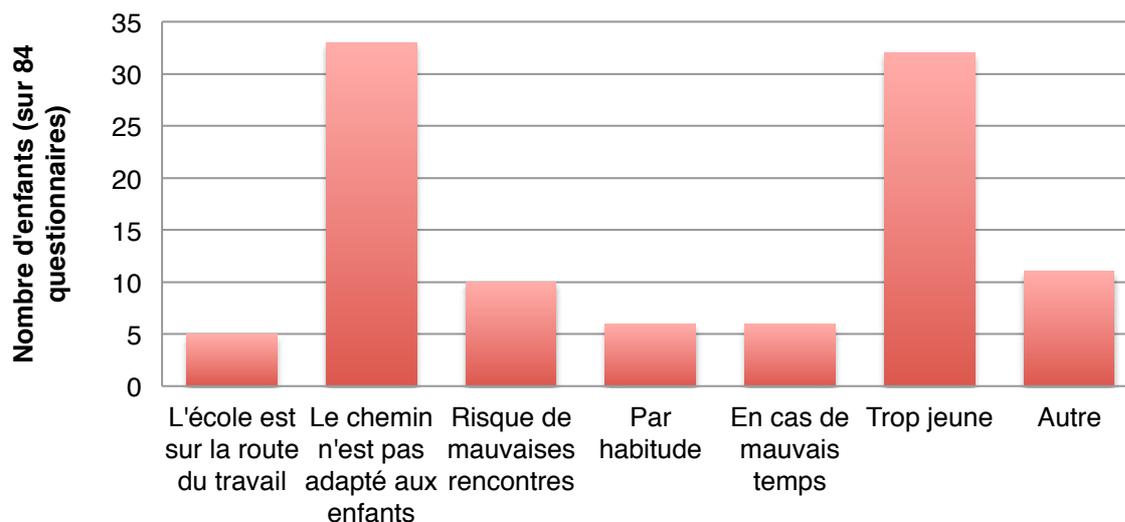
Votre enfant va à l'école le plus souvent...



Onze parents ont montré leur intérêt pour l'instauration d'une ligne de Pédibus et nous ont communiqué leurs coordonnées (5 pour les petits, 6 pour les grands). Deux autres parents d'enfants de 9-10 ans nous ont également fait part de leur motivation pour la création d'une ligne de Vélobus.

Si les parents accompagnent leurs enfants, c'est essentiellement parce que le chemin n'est pas adapté aux enfants piétons ou parce qu'ils sont encore trop jeunes (71%). Dans la catégorie « autre », les parents ont mentionné le fait que leur domicile se trouve trop loin de l'école ou le fait que les horaires des transports publics ne soient pas adaptés aux horaires scolaires.

Vous accompagnez votre enfant, parce que...

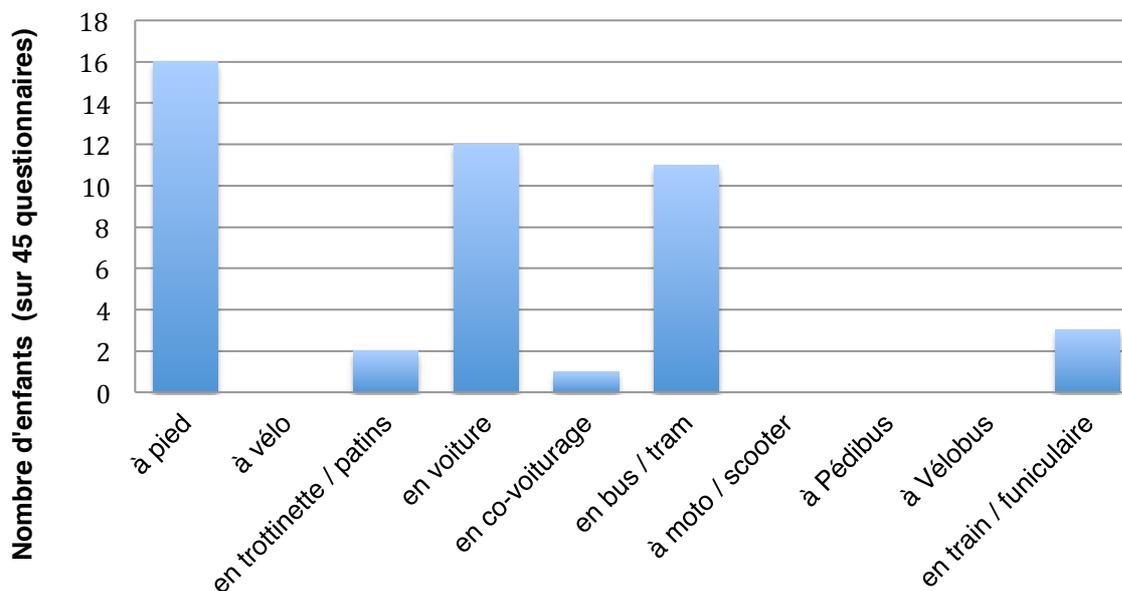


Enfants de 9 à 11 ans

48 questionnaires parents ont été retournés. 45 ont été utilisés pour répondre à la première question et 44 pour la réponse à la deuxième. Tous les questionnaires ont été utilisés pour la dernière question.

Les 9-11 ans se déplacent à pied (16 enfants, soit 36%), en voiture ou co-voiturage (13 enfants, soit 29%) ou en bus/funiculaire (14 enfants, soit 31%).

Comment votre enfant se rend-il à l'école le plus souvent?

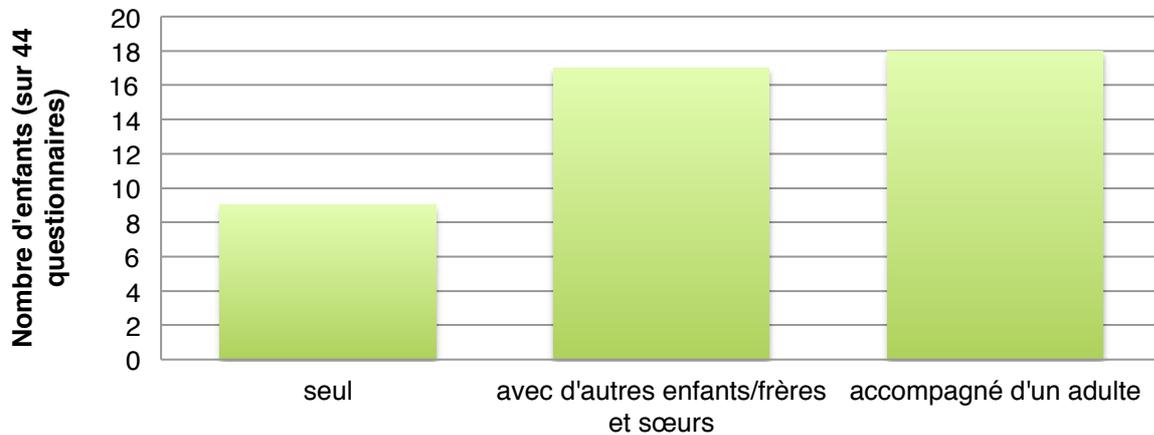


Plus grands, les enfants mettent en moyenne 8 minutes pour se rendre à l'école. 8 enfants ont besoin de 15 et 30 minutes pour rejoindre l'école.

Moyen de transport utilisé	Durée moyenne du trajet domicile-école
A pied	6.3 minutes
En voiture	5.8 minutes
En bus	10.3 minutes
En train	16.7 minutes

Presque autant d'enfants viennent accompagnés d'un adulte (21 enfants) qu'avec d'autres enfants (24 enfants). Ceux qui sont accompagnés le sont généralement en voiture, parce que le chemin de l'école est jugé inadapté aux enfants piétons.

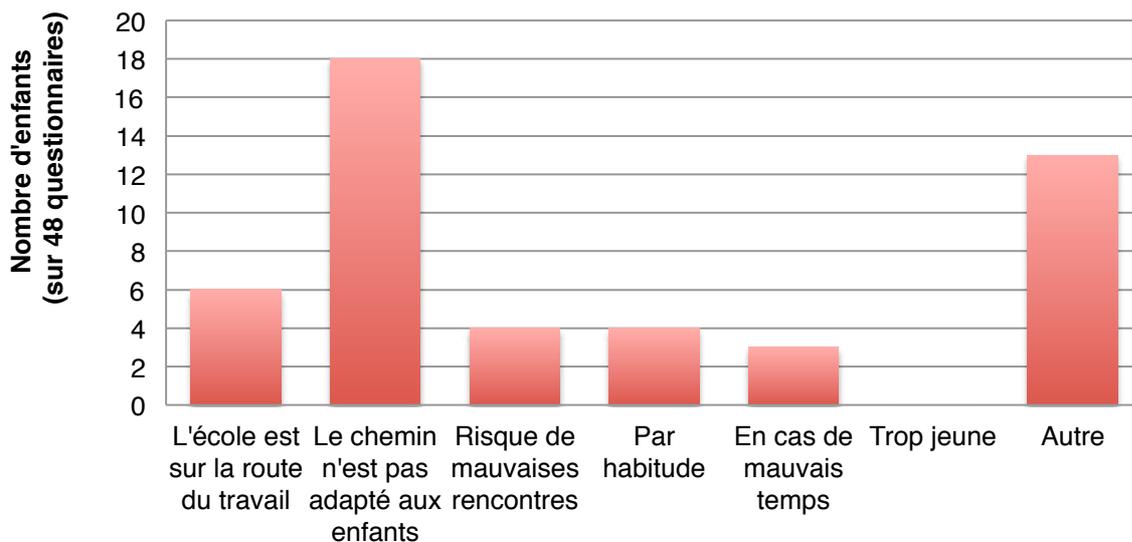
Votre enfant va à l'école le plus souvent...



Contrairement aux enfants plus jeunes, la distance trop longue à parcourir n'est pas mentionnée comme raison de l'accompagnement des plus grands. 6 enfants sont accompagnés à pied parce que le chemin n'est pas adapté aux enfants.

Dans les raisons citées dans « autre », les parents mentionnent le plaisir d'accompagner leur enfant, la possibilité de rencontrer d'autres parents et la possibilité de rester plus longtemps à la maison avant de partir pour l'école.

Vous accompagnez votre enfant, parce que...



7. Résultat des questionnaires – Questionnaires enfants

Les enfants reçoivent eux-aussi un questionnaire, moins factuel que celui de leurs parents. Deux questions leur sont posées :

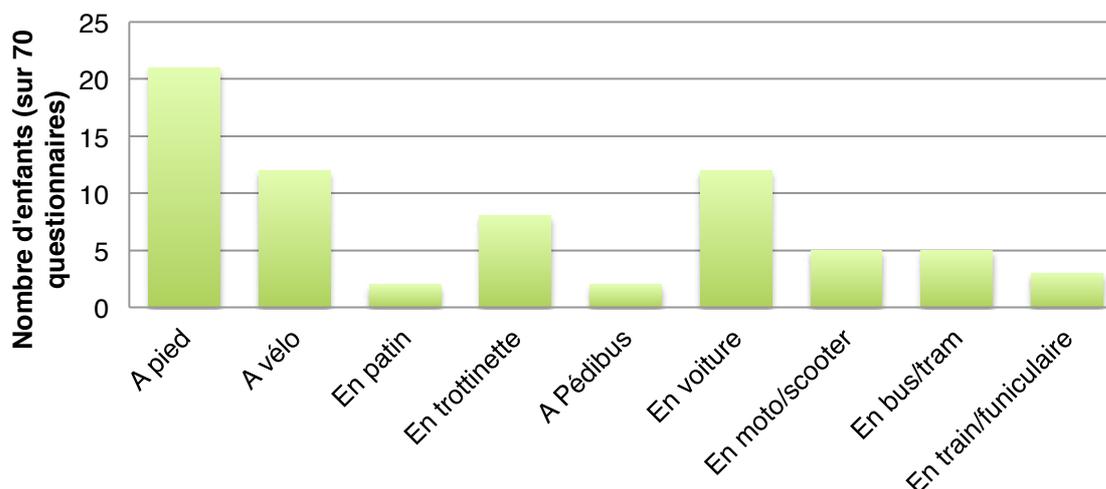
- Si tu as le choix, comment préfères-tu aller à l'école ?
- Accompagné ou seul, comment préfères-tu aller à l'école ?

Leurs réponses indiquent leurs préférences quant à leur mode de déplacement, alors que souvent il leur est imposé.

Enfants de 4 à 8 ans

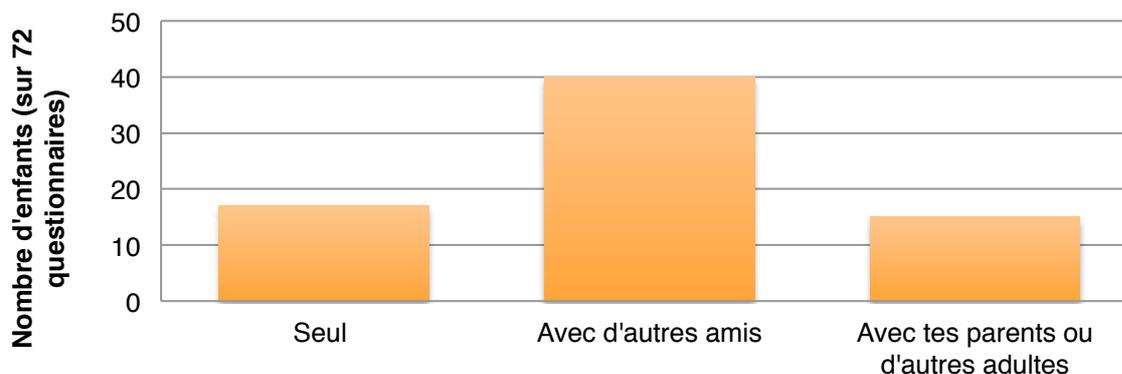
72 questionnaires enfants ont été retournés et ils étaient quasiment tous complets. Lorsqu'on demande aux enfants comment ils aimeraient venir à l'école, beaucoup ont mentionné l'envie de venir à vélo et trottinette, ce qui n'est jamais le cas dans les faits.

Si tu as le choix, comment préfères-tu aller à l'école?



Encore jeunes, les 4-8 ans font preuve d'autonomie et montrent une envie de se déplacer seuls (24%, 17 enfants) ou avec d'autres amis (55%, 40 enfants).

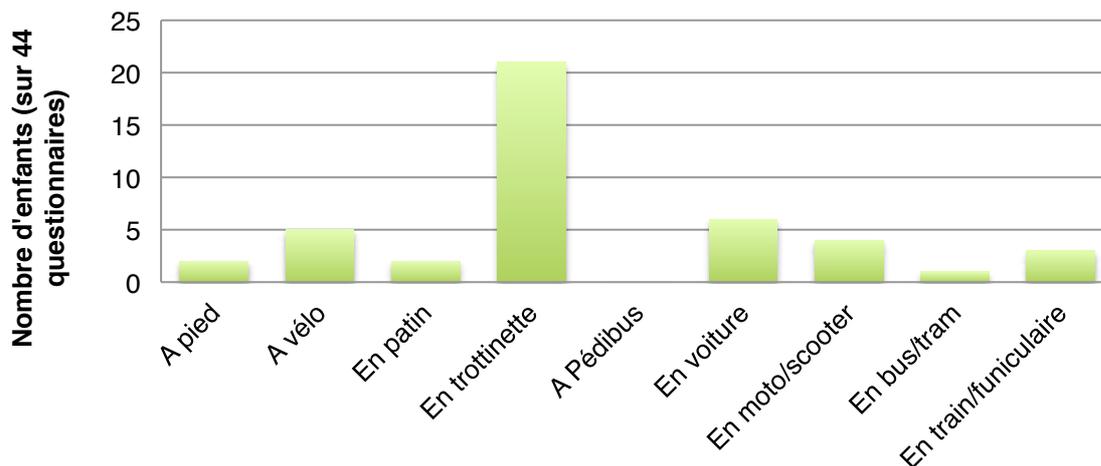
Accompagné ou seul, comment préfères-tu aller à l'école?



Enfants de 9 à 11 ans

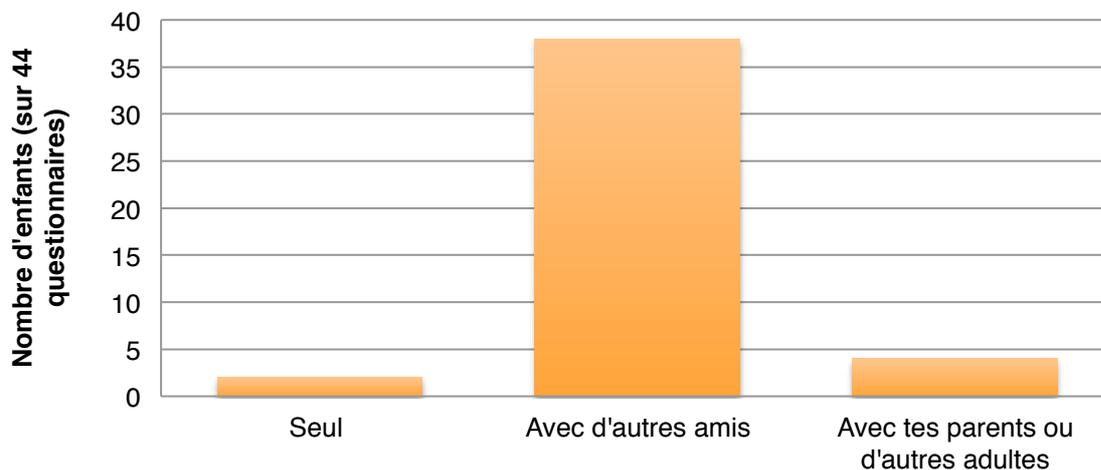
Les 44 questionnaires retournés étaient tous complets. Chez les plus grands, c'est la trottinette qui se dégage très clairement comme mode de transport préféré (21 enfants sur 44, soit 48%), viennent ensuite la voiture et la moto (10 enfants, soit 21%).

Si tu as le choix, comment préfères-tu aller à l'école?



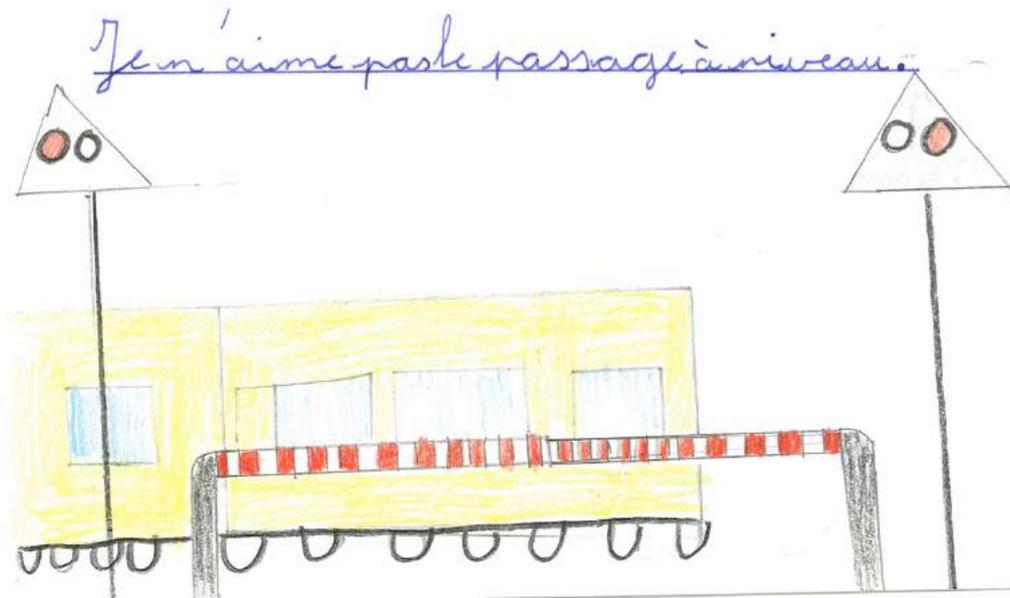
Se déplacer avec ses amis a la préférence des 9-11 ans (38 enfants sur 44, soit 86%) et presque aucun ne souhaite se rendre seul ou avec ses parents à l'école.

Accompagné ou seul, comment préfères-tu aller à l'école?

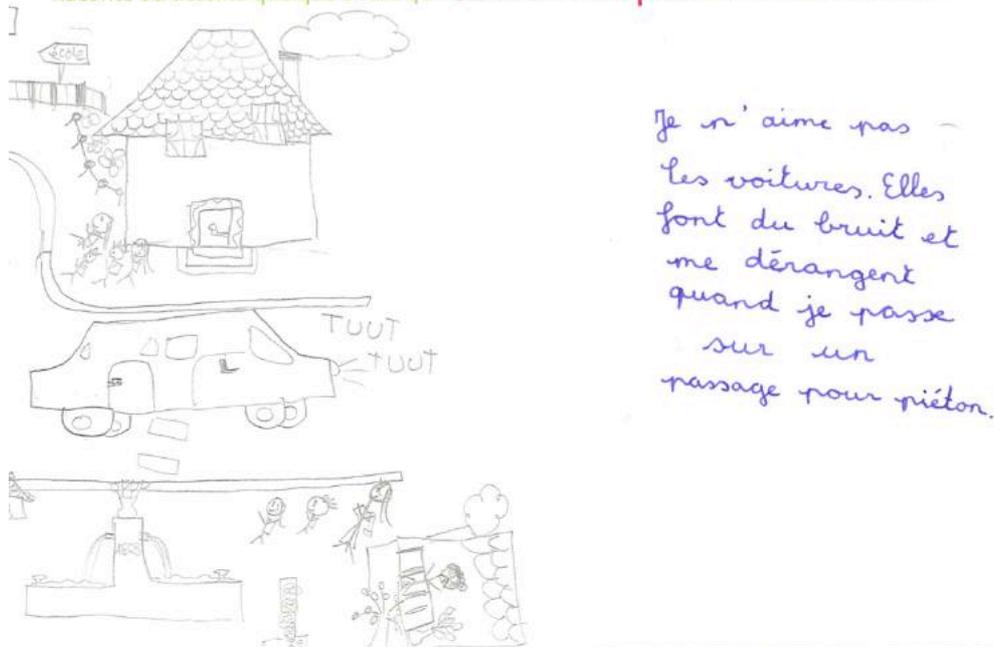


Dessins d'enfants de Chernex

Raconte ou dessine quelque chose que **tu n'aimes pas** sur le chemin de l'école



Raconte ou dessine quelque chose que **tu n'aimes pas** sur le chemin de l'école



9. Questionnaires des enseignants

Il est également intéressant d'interroger les enseignants sur leur mode de transport. Dans le cas de l'école de Chernex, ce sont 13 enseignants qui ont pris le temps de répondre au questionnaire qui leur était adressé, mais certains n'ont pas répondu à toutes les questions.

Avec quel moyen de transport venez-vous à l'école le plus souvent?					
A pied	A vélo	En bus	En train	En voiture	En scooter
3	0	0	1	9	0

Quelle est la distance parcourue ?		
Moins d'un km	Entre 1 et 5 km	Plus de 5 km
2	3	5

Les enseignants viennent généralement en voiture à l'école (9 personnes). Ces derniers disposent d'une place de parking proche de l'école mais seraient prêt à choisir un autre mode de transport s'ils en avaient l'occasion. S'ils prennent leur véhicule, c'est essentiellement parce que les transports publics ne sont pas adaptés à leurs horaires de travail ou parce qu'ils habitent trop loin de l'école.

10. Flux des élèves

Grâce aux itinéraires tracés par les parents au dos du questionnaire, il a été possible de retracer les flux des élèves qui viennent à l'école de Chernex. C'est sur ces itinéraires les plus fréquentés que l'accent sera porté.

Les cartes ci-après illustrent ces flux. Plus le flux d'écoliers est important, plus les traits de couleurs d'épaississent et deviennent rouges.

Les deux premières cartes indiquent les flux globaux générés par le collège (tous les modes de transports y sont représentés). Les six cartes suivantes détaillent elles les itinéraires par mode de transport (à pied, en voiture, en bus, en train). Ces cartes nous donne une indication générale des déplacements autour de l'école, même si tous les parents n'ont pas retourné leur questionnaire.

Le secteur étant étendu, nous avons décidé de représenter les itinéraires globaux de chaque mode de transport puis de nous focaliser, ensuite, sur le périmètre proche de l'école.

Pour améliorer la lecture de ces cartes de flux, une carte générale de Chernex indiquant le nom des rues est illustrée en annexe.

Utilisation des questionnaires pour le travail cartographique

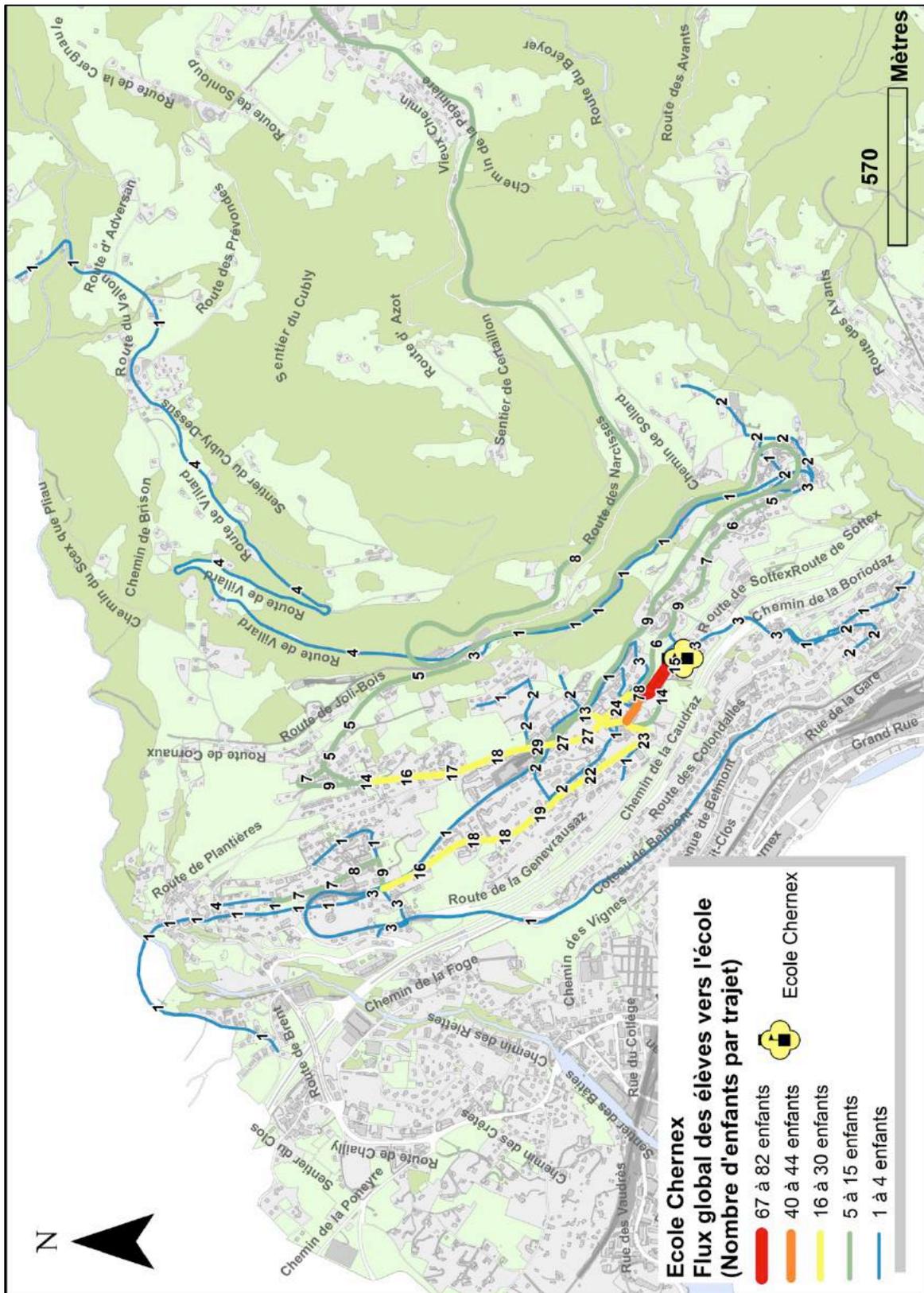
L'image donnée n'est toutefois pas totalement complète car certains parents n'ont pas indiqué l'itinéraire emprunté par leurs enfants. Sur les 132 questionnaires parvenus en retour, nous avons utilisé, pour l'élaboration des cartes d'itinéraires, les nombres de questionnaires suivants :

	Pied	Voiture	Bus	Train	Co-voiturage	TOTAL
Nombre de questionnaires utilisées	48	21	22	9	2	102
Nombre de questionnaires non utilisées	23	5	1	1	0	30
Nombre total de questionnaires parvenus en retour						132

Carte globale des flux générés par le collège

Cette carte est réalisée sur la base de 102 itinéraires tracés par les parents sur la carte fournie au dos de leur questionnaire.

La carte ci-dessous se focalise sur les itinéraires à proximité immédiate de l'école. Les rues les plus empruntées, quel que soit le moyen de transports, sont:

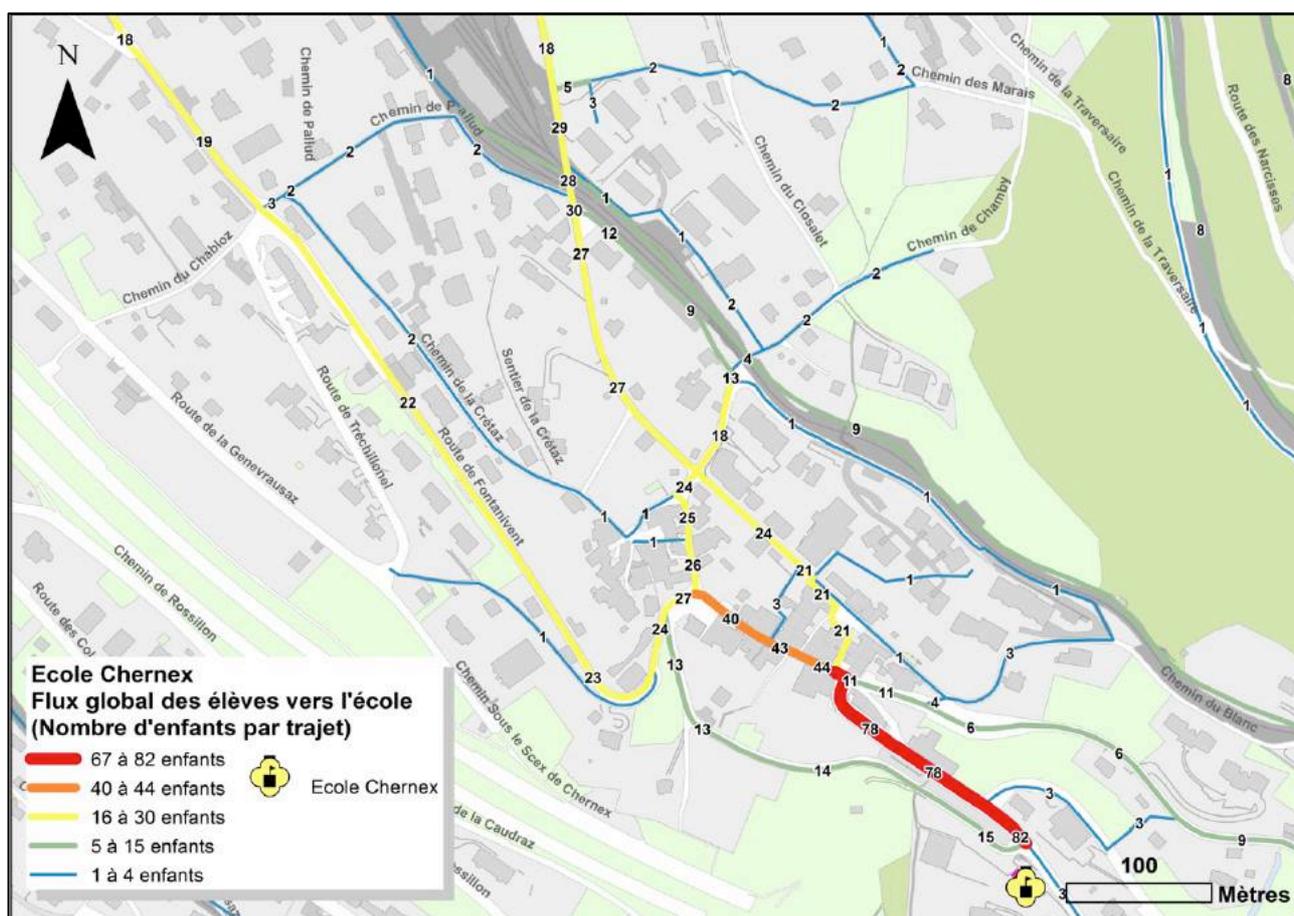


Route de la Fin du Craux. Les enfants qui prennent le bus et le train arrivent à la gare de Chernex, située au sommet de la route de la Fin du Craux. A la hauteur du carrefour avec le chemin du Couvent et la rue du Vieux Four, les flux se séparent en deux.

Route de Fontanivent. La majorité des enfants qui empruntent la route de Fontanivent le font en bus ou en voiture. Une petite minorité (4-5 enfants) parcourt ce chemin à pied.

Rue des Deux Fontaines. Un peu plus de 40 enfants passent par cet itinéraire, dont une moitié à pied (entre 15 et 20 enfants). Environ 17 enfants sont en bus et 7 en voiture lorsqu'ils traversent cet axe.

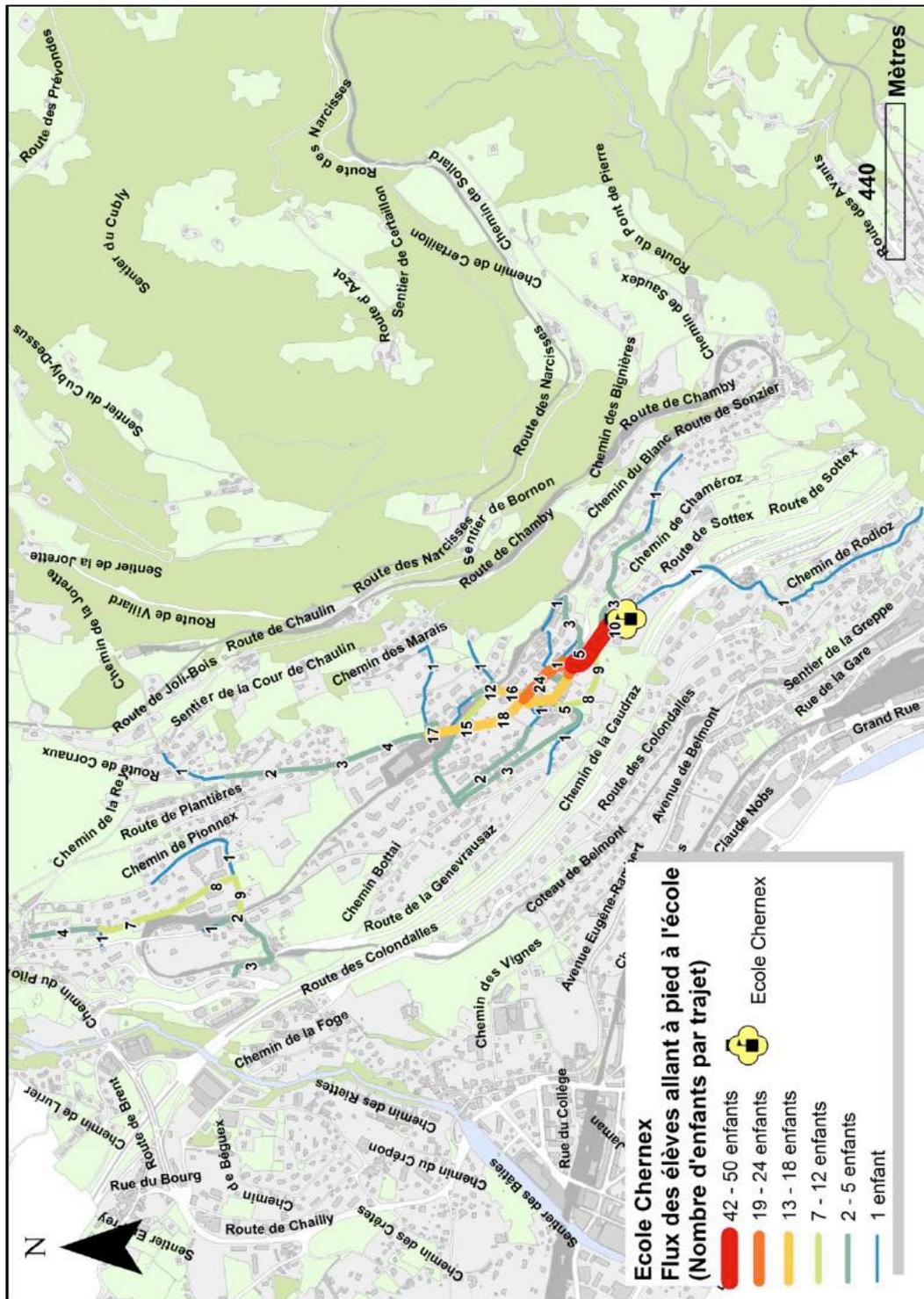
Route de l'Arzillière. Dernier bout avant de rejoindre l'école, presque tous les enfants empruntent cette route, dont 50 à pied.



Carte des flux réalisés à pied

La carte ci-dessous se concentre uniquement sur les trajets effectués à pied. Ce sont ces trajets qu'il faudra sécuriser en priorité car les enfants piétons sont le plus exposés aux dangers de la route.

Deux secteurs se démarquent. Le village de Chernex et ses différents axes ainsi que le secteur aux alentours de la gare de Fontanivent où les enfants prennent le bus scolaire.

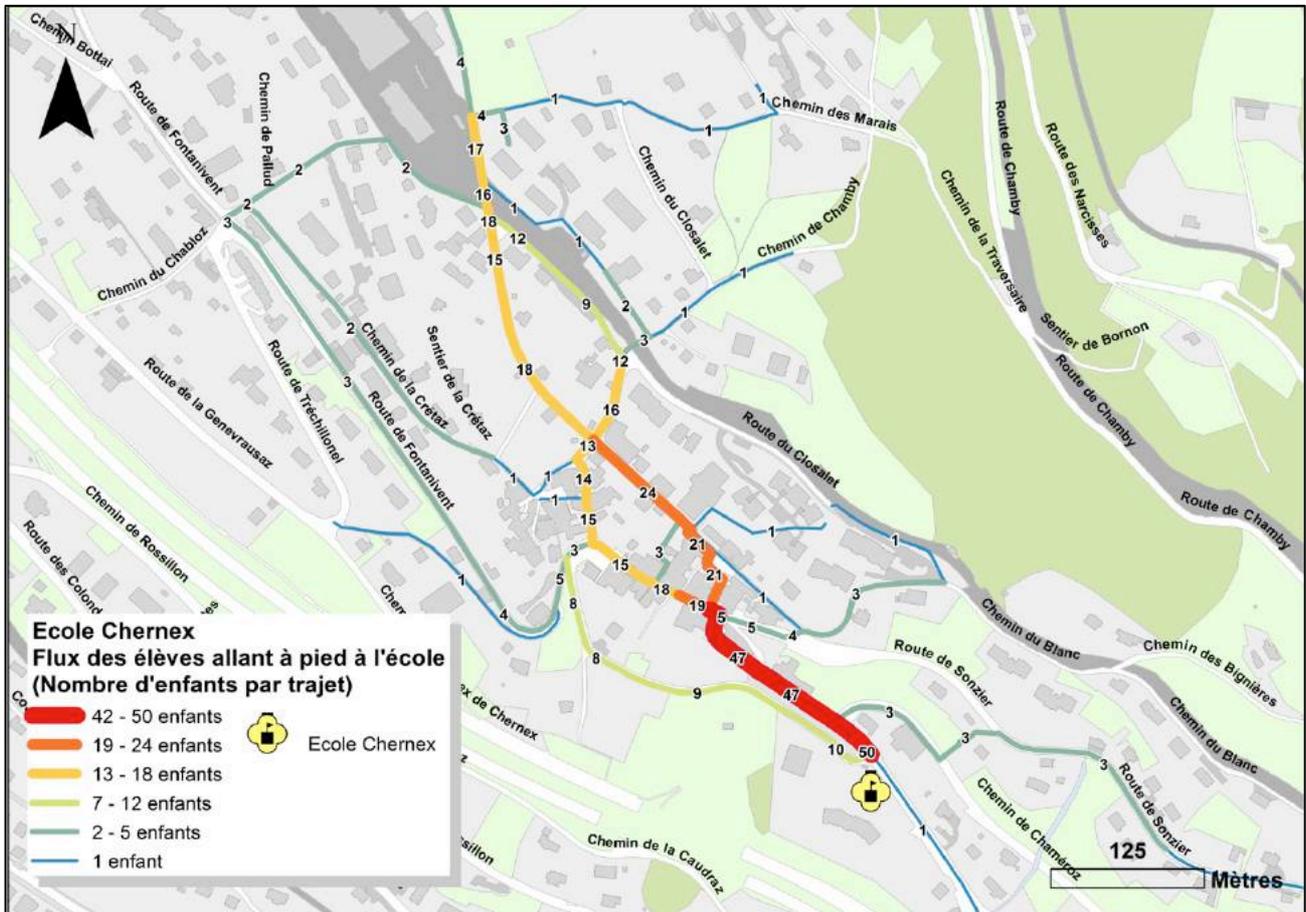


Sans compter les déplacements aux abords de la gare de Fontanivent, les itinéraires principaux effectués à pied sont :

Route de la Fin du Craux. Environ une quinzaine d'enfants arrivent de la gare de Chernex et descendent par la route de la Fin du Craux. 24 écoliers continuent ensuite leur itinéraire par cette rue et passent devant la poste. Ils descendent ensuite par la petite ruelle qui les mène à la rue des Deux Fontaines.

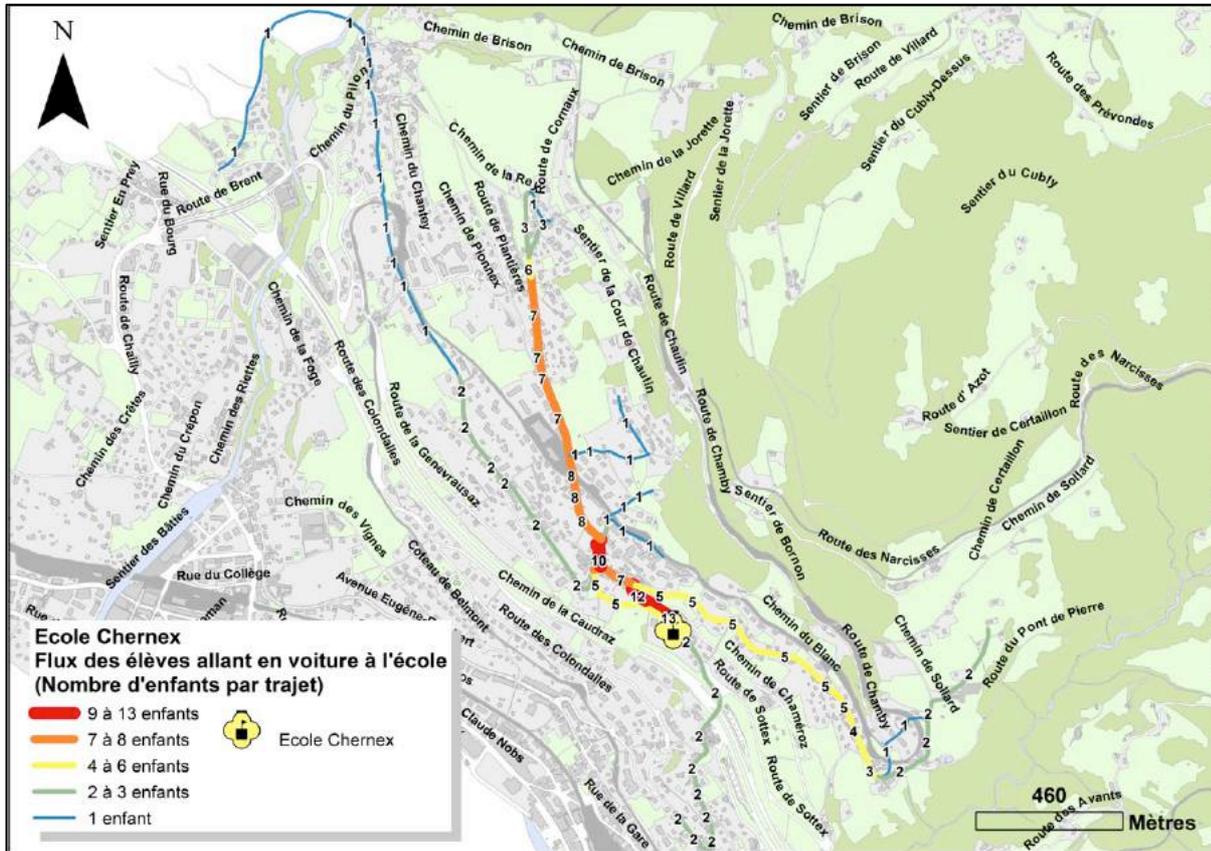
Route des Deux Fontaines. Un peu moins d'une vingtaine d'enfants traversent le village par la rue des Deux Fontaines. Mais ils sont ensuite une quarantaine à se retrouver au carrefour de la rue des Deux Fontaines, de la route de Sonzier et de la route de l'Arzillière.

Route de l'Arzillière. Environ 50 enfants empruntent cet itinéraire à pied. Ceux qui n'empruntent pas la route de l'Arzillière passent par le Chemin Sous Villaz.



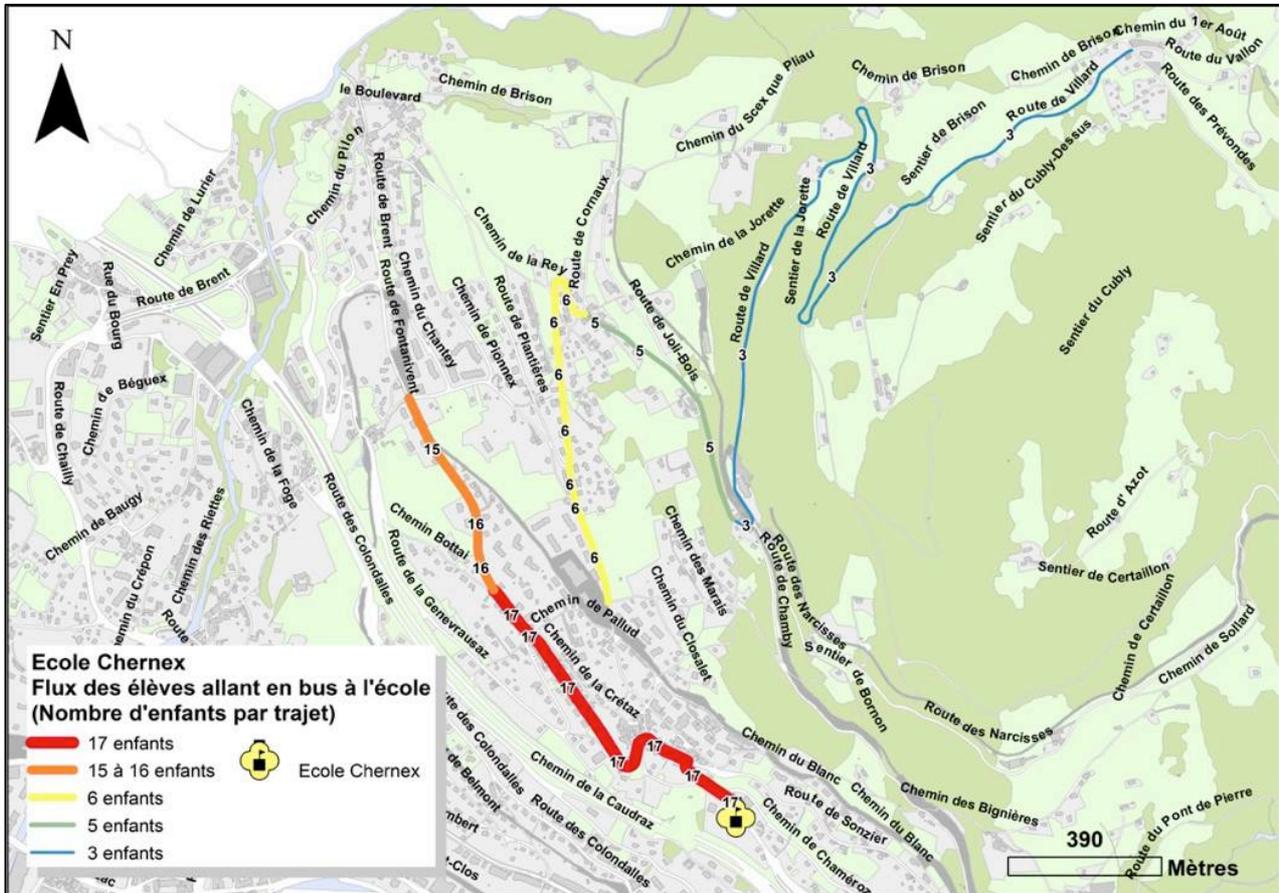
Carte des flux réalisés en voiture

En voiture, les enfants arrivent principalement par la route du Fin du Craux ou par la route de Sonzier.



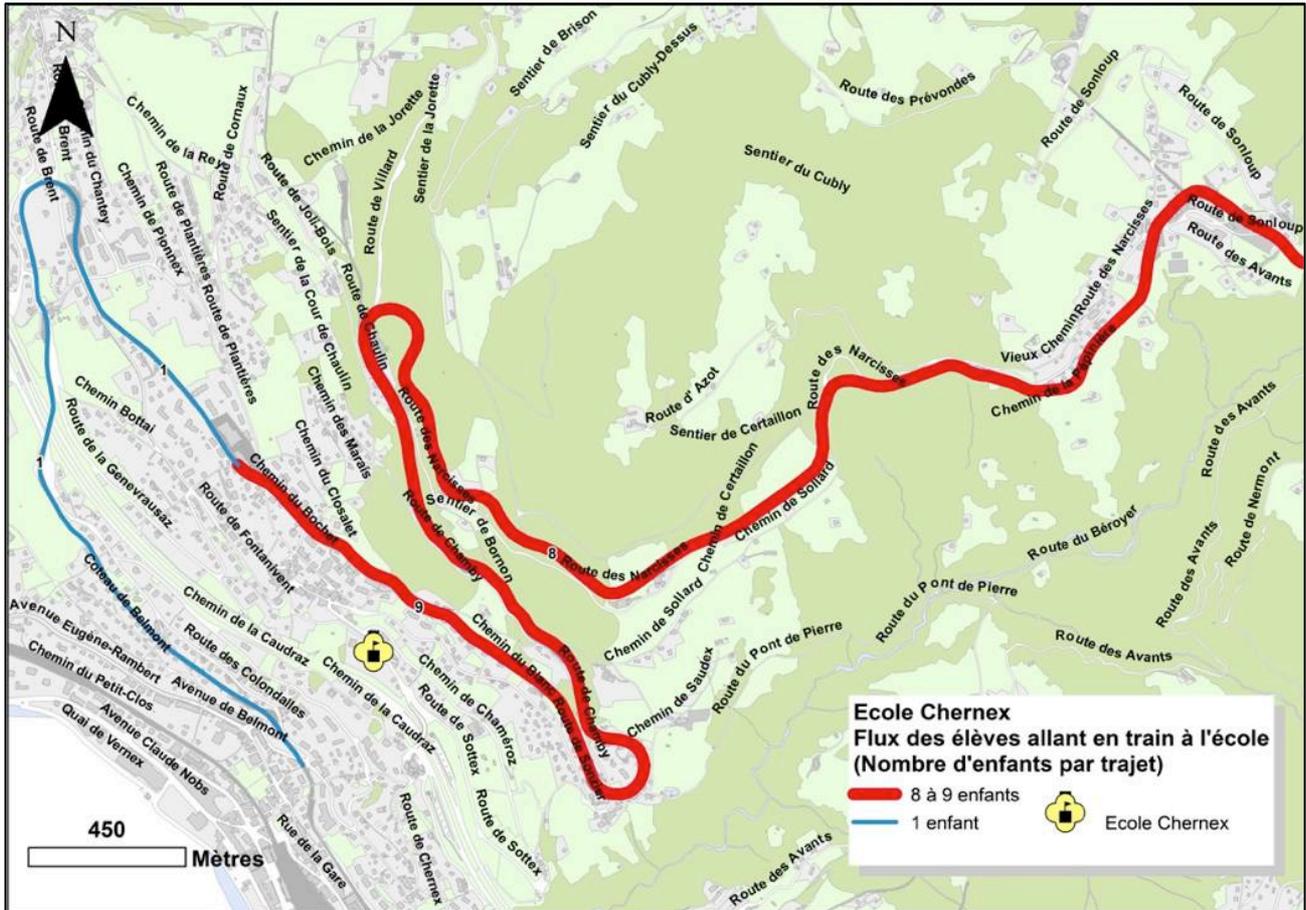
Carte des flux réalisés en bus

En bus, les enfants arrivent soit de la route de Fontanivent, soit de la route de Chaulin. Le bus scolaire les dépose directement devant l'école. Certains parents ont indiqué que les horaires de bus n'étaient pas adaptés aux horaires scolaires.



Carte des flux réalisés en funiculaire / train

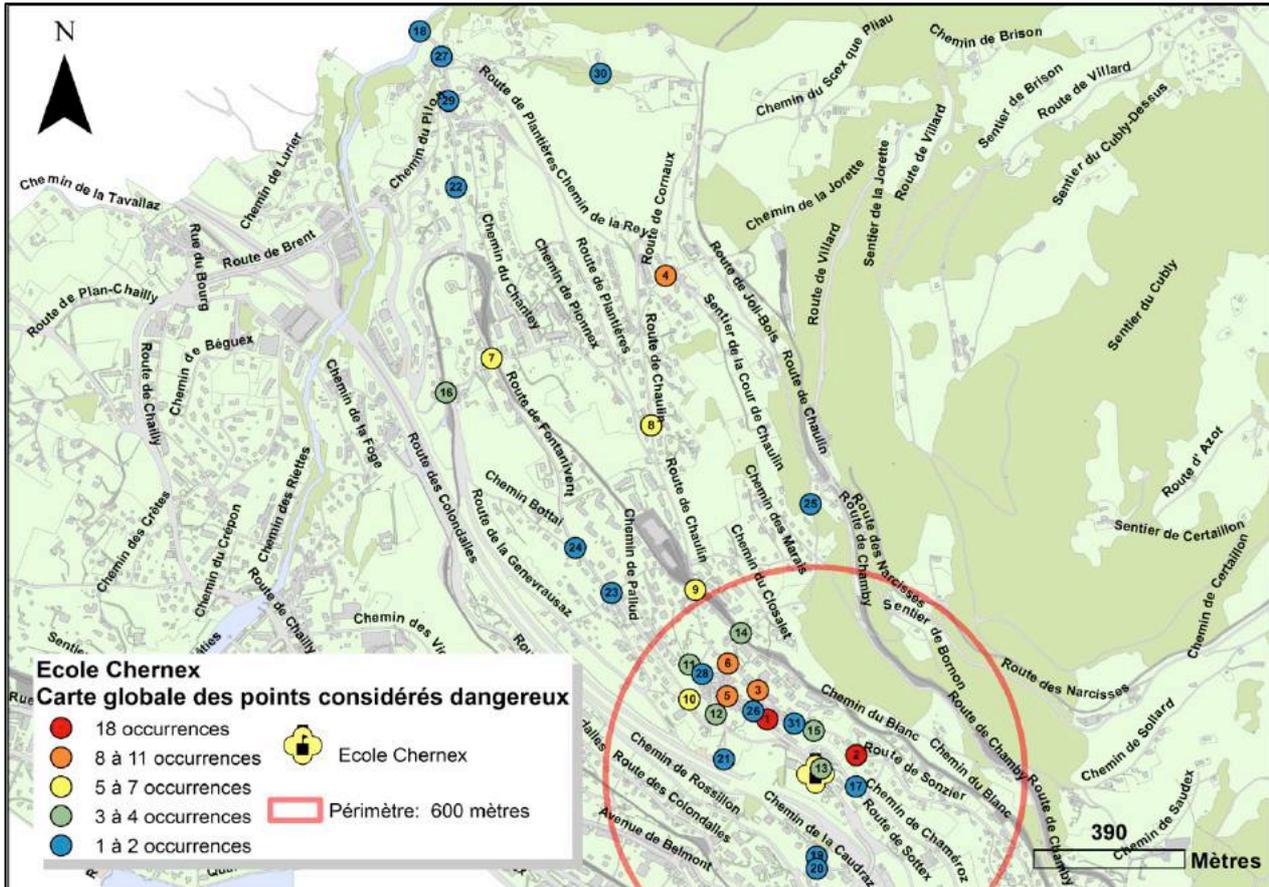
Les enfants qui arrivent en train habitent généralement aux Avants. Un enfant prend le train depuis Belmont-sur-Montreux. Tous continuent à pied depuis la gare de Chernex. Les enfants des Avants sont accompagnés par une animatrice de l'APEMS de la gare des Avants jusqu'à l'école de Chernex. Cependant les horaires (du matin) ne sont pas très adaptés aux horaires scolaires car les enfants n'ont que quelques minutes pour se rendre jusqu'à l'école.



11. Carte des points dangereux

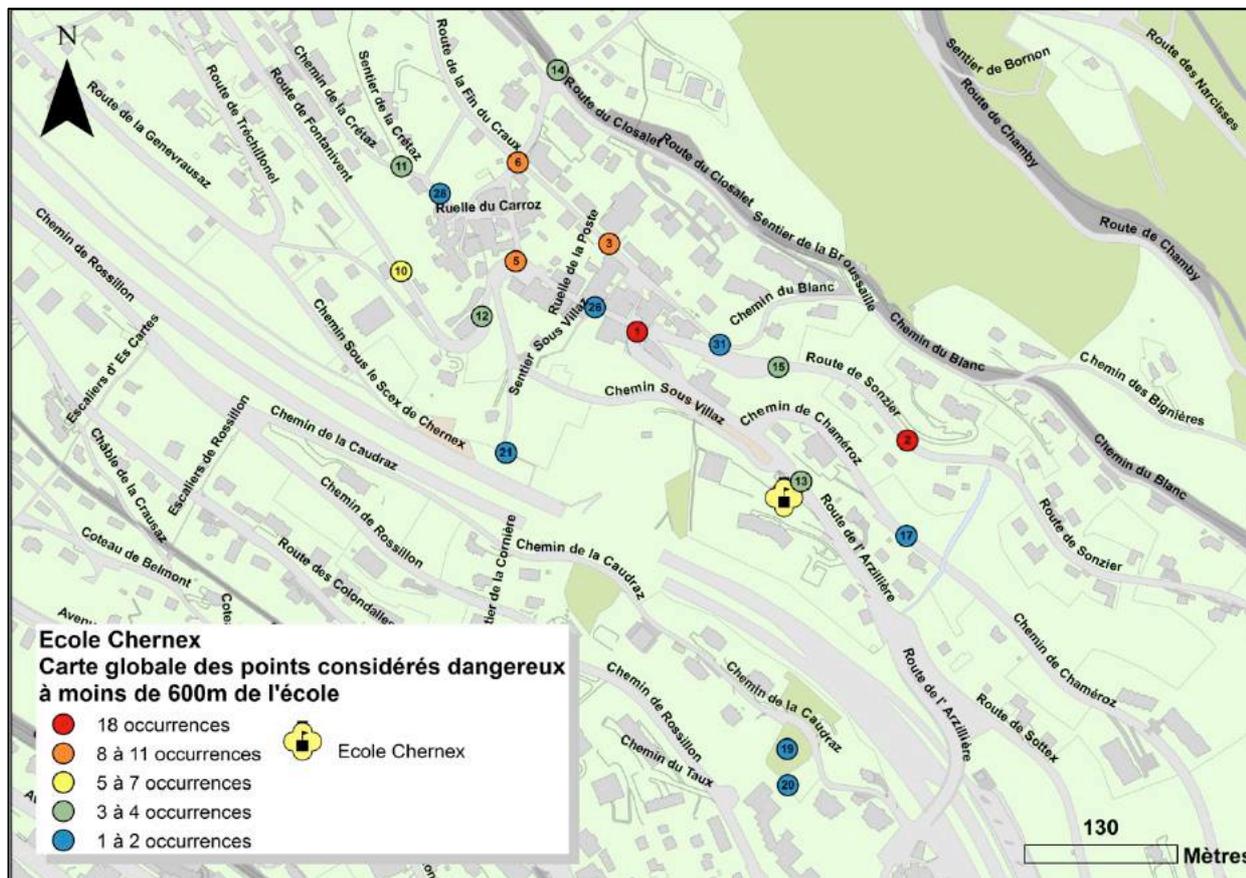
L'analyse des questionnaires parents de Chernex nous a permis d'identifier 31 points perçus comme dangereux autour de l'école. Sur ces 31 points, 15 n'ont été mentionnés que par un ou deux parents (les points n°17 à n°31 sur la carte).

La carte ci-dessous représente la carte générale de tous les points dangereux recensés. Elle est ensuite détaillée dans un périmètre plus proche de l'école (600m autour de l'école).



Points mentionnés dans un périmètre de moins de 600 mètres de l'école

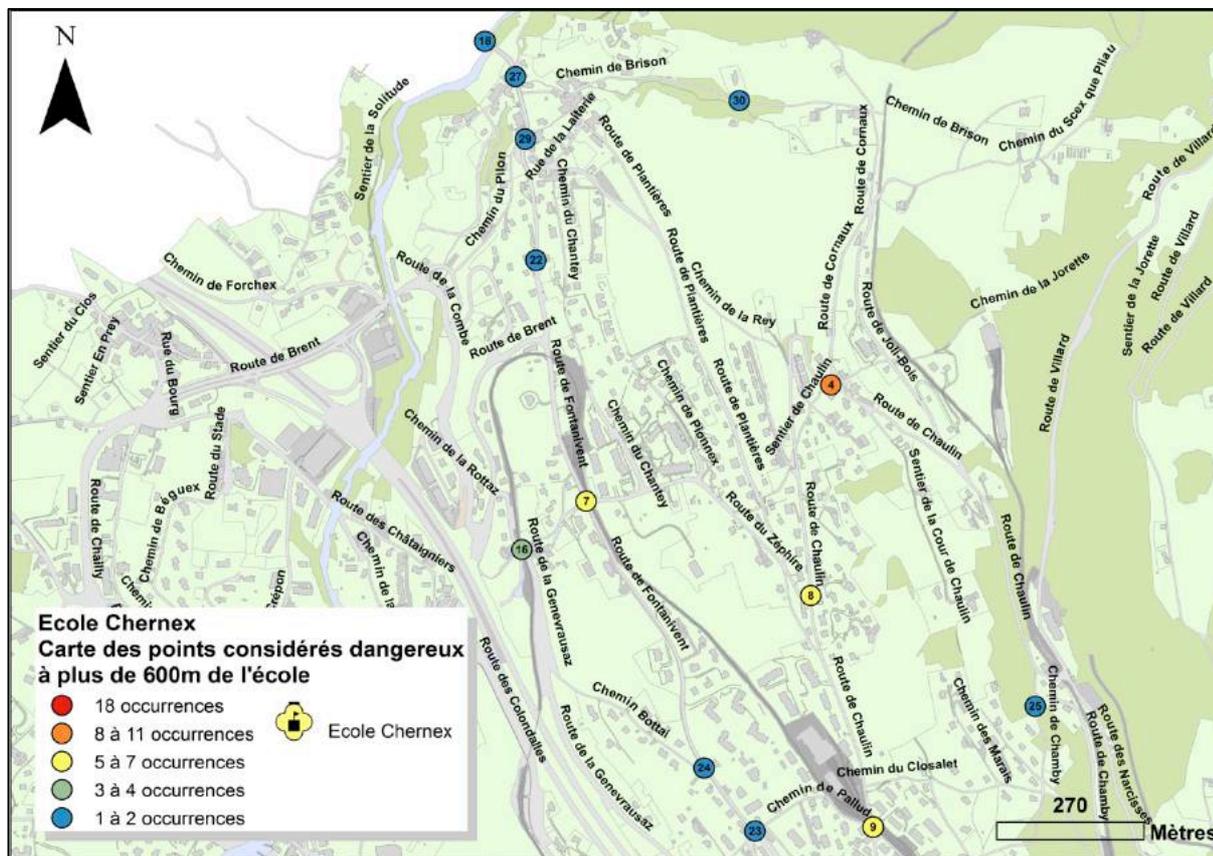
La carte ci-dessous se focalise sur les points autour de l'école de Chernex. On y retrouve les principaux points mentionnés par les parents.



Pt n°	Occurrences	Lieu	Commentaires
1	18 fois	Croisement de la rue des Deux-Fontaines et la Route de l'Arzillière	Visibilité, étroit, circulation, vitesse
2	15 fois	Route de Sonzier	Pas de trottoir, vitesse, visibilité
3	11 fois	Route de la Fin du Craux	Pas de trottoir, manœuvres vers Denner et la Poste
5	10 fois	Rue des Deux Fontaines	Non respect du 30km/h, pas de trottoirs, traversées dangereuses
6	9 fois	Route de la Fin du Craux	Priorité à droite, pas de PPP, pas de trottoir
10-12	9 fois	Route de Fontanivent	Route à grande fréquentation, sans trottoir, à 50km/h, aucune visibilité dans le virage

Points mentionnés à plus de 600 mètres de l'école

La carte suivant illustre les points en dehors du périmètre direct de l'école.



On y retrouve le point n°4 mentionné par 11 parents ainsi que les points n°7, 8, 9, mentionnés respectivement par 7 et 5 parents.

Pt n°	Occurrences	Lieu	Commentaires
4	11 fois	Route de Chaulin	Pas de trottoir, camions, vitesse, visibilité
7	7 fois	Gare de Fontanivent	Les traversées des voies de chemin de fer ne sont pas régulées par des feux
9	5 fois	Route du Zéphire	La rue est étroite, les voitures n'arrivent pas à se croiser, virage en épingle qui manque de visibilité
10	5 fois	Gare de Chernex	Passage à niveau dangereux, malgré la limitation à 30km/h les voitures roulent vite, pas de passage piéton

12. Points considérés comme dangereux soulevés par les parents et les partenaires

Dans les pages suivantes, nous détaillons les points 1 à 12 (à l'exception du point 11) par des photos, le nombre d'occurrences, les commentaires, la fréquentation des élèves et l'accidentologie.

Le point 13 concerne les déposes-minutes devant l'école qui provoquent beaucoup de trafic aux abords immédiats de l'école et qui représentent un risque non négligeable pour les enfants.

Plusieurs parents mentionnent des problématiques liées au bus. Les remarques sont :

- Le chauffeur ne contrôle pas que les enfants soient attachés avant de partir (remarques faites pour l'itinéraire du bus scolaire qui part depuis la gare de Fontanivent).
- Les horaires de bus (rue de Chaulin) ne sont pas adaptés et l'arrêt de bus devant l'Auberge de Chaulin n'est pas sécurisé.
- Dans le village (rue des Deux Fontaines), le bus scolaire roule trop vite et monte sur les trottoirs.

Les points 11 puis 17 à 31 ont été mentionnés par un ou deux parents. Ils concernent des endroits moins fréquentés par les enfants piétons et sont souvent liés à une absence de trottoir (Route de Chaméroz, Route de la Fin du Craux, Sentier de la Crétaz, Chemin de la Crétaz), à une zone 30 non respectée (Chemin de la Crétaz, Rue des Deux Fontaines), ou à la vitesse excessive des véhicules (Route de Brent, Route de Fontanivent).

Recommandations techniques et organisationnelles

13. Avant propos des recommandations

Le bilan de mobilité a permis de relever les habitudes de mobilité des enfants de Chernex et de soulever les différents problèmes existants autour du collège.

Les différents points ont été analysés lors de plusieurs visites de terrain durant l'automne 2014. Il a été tenu compte du point de vue d'un enfant qui, à un mètre de hauteur, ne ressent pas le danger de la même manière et n'a pas la même visibilité qu'un adulte. Cette perception est indispensable à l'analyse du Plan de mobilité scolaire qui cherche à mettre la vision de l'enfant au cœur des aménagements.

Cette deuxième étape détaille les points dangereux désignés par les parents et les partenaires de l'école et formule une série de propositions à l'attention des services techniques de la Commune de Montreux.

Ces recommandations techniques et organisationnelles ont été présentées le 2 février 2015 aux différents services techniques de la Commune de Montreux, à savoir :

- Un représentant du Service des domaines et bâtiments, sport
- Un représentant du Service de l'urbanisme
- Un représentant du Service des travaux
- Un représentant de la Direction de l'EPSME
- Le chargé de prévention de la Police Riviera

Etait présente également la présidente de la société de développement de Chernex.

Les remarques encadrées dans les pages qui suivent ont été apportées à la suite de cette réunion de concertation.

14. Méthodologie

Généralités

En collaboration avec un ingénieur du Bureau de prévention des accidents, Berne (bpa) une visite d'inspection a été effectuée en novembre 2014 pendant laquelle les points principaux de l'étape n°1 ont été inspectés à pied³. Seuls les points du diagnostic ayant été signalés plus de deux fois ont été évalués.

Les déficits de sécurité ont pu être précisés et évalués. Cette évaluation fait l'objet d'un document, annexé au présent rapport. Il contient des propositions de mesures pour tous les points inspectés.

Détermination des priorités

Dans les pages qui suivent, seules les mesures le plus importantes sont décrites.

Les points choisis résultent d'une détermination des priorités effectuée sur la base des critères et des pondérations suivantes :

Critère	Source	Pondération
Fréquentation par les élèves	Carte des flux – diagnostic ATE étape 1	3
Nombre d'occurrences	Carte des points dangereux – diagnostic ATE étape 1	2
Importance des déficits relevés	Visites sur le terrain, ATE et BPA	2
Nombre d'accidents entre 2010 et 2013	Service des archives et statistiques circulation de la Police cantonale vaudoise	1

L'importance des déficits est notée de 0 à 3 : 0 lorsqu'aucun déficit n'a été décelé, 3 lorsque le déficit est jugé d'une grande influence sur la sécurité. Dans le calcul de la pondération, nous donnons le plus d'importance à la fréquentation du lieu par les écoliers alors que le nombre total d'accidents est le moins important.

Tous les critères ont été normés selon une échelle de 0 à 10, afin de ne pas fausser la pondération. Une note finale calculée sur la base de la somme pondérée des critères est finalement attribuée à chaque lieu.

³ La détermination des mesures se base sur la règle SNR 641 723 (2013) *Sécurité routière, inspection (RSI)* de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS

Sélection des points

Les points pour lesquelles nous proposons des mesures ont été retenus sur la base de leur note finale et du classement général (selon méthodologie précédemment citée, voir tableau en annexe). La cohérence des itinéraires est également prise en compte car il s'agit de garantir une sécurité optimale sur les itinéraires principaux.

Tous les points signalés comme dangereux ne peuvent être assainis en même temps, il convient de se focaliser sur les principaux.

Les points suivants, classés par priorité, sont à analyser:

Priorité 1 (élevée)

- Pt n°13 Parking devant l'école
- Pt n°1 Carrefour route de Sonzier / Arzillière / Deux-Fontaines
- Pt n°2 Route de Sonzier
- Pt n°3, 6, 14 Route de la Fin-du-Craux : tronçon devant Denner et la Poste
ainsi que le carrefour entre la route de la Fin du Craux, la rue du Vieux-Four
et le Chemin du Couvent.

Priorité 2

- Pt n°9 Gare de Chernex
- Pt n°11/12 Route de Fontanivent
- Pt n°4 Arrêt du bus, Route de Chaulin

Priorité 3

- Pt n°5 Carrefour Route de Fontanivent / Rue du Vieux-Four
- Pt n°7 Gare de Fontanivent

Le point n°8, route du Zéphire, mentionné 5 fois, n'a pas été retenu dans le cadre du Plan de mobilité scolaire, car il se situe loin de l'école et n'est pas emprunté à pied par les enfants.

Les autres points ne font pas l'objet de description détaillée. Cependant, ils sont décrits brièvement dans le formulaire d'évaluation et des mesures sont mentionnées (en annexe).

15. Observations générales

Harmonisation des horaires des transports publics (MOB, bus) avec les horaires de l'école

La topographie de la commune, le périmètre d'habitation des élèves, l'absence d'aménagements sécurisés sur certains tronçons et les distances parcourues par certains élèves rendent l'utilisation des transports publics (MOB, bus ou bus scolaire) indispensable pour un certain nombre d'élèves. Il est important que l'horaire de l'école et celle des transports publics utilisés soient mieux harmonisés.

De plus, le fonctionnement plus harmonieux entre horaires scolaires et horaires des transports collectifs contribuerait au désengorgement du dépose-minute devant l'école.

Le cas échéant, une réflexion est à mener par rapport à l'accueil des enfants qui devraient pouvoir disposer d'un lieu où rester en attendant leur bus/MOB ou s'ils arrivent à l'école avant l'horaire d'entrée.

Cette réflexion devrait être menée avec les représentants des parents au Conseil d'établissement.

Bandes longitudinales pour piétons (bandes jaunes) – amélioration de la sécurité des enfants piétons

De nombreux tronçons sont équipés de bandes jaunes. Ce marquage inscrit la présence des piétons sur la route, leur donne la priorité sur cet espace, mais ne leur offre aucune protection et ne garantit pas leur sécurité. La largeur de la route et sa sinuosité, l'angle de visibilité des automobilistes comme celui des piétons et l'éclairage sont autant de facteurs qui contribuent ou pas à la sécurité des piétons.

L'ATE estime que beaucoup de ces tronçons équipés de bandes jaunes représentent une fausse sécurité pour les enfants piétons. Certaines chaussées sont trop étroites pour être équipées de bandes jaunes, ou certaines bandes jaunes sont trop étroites pour permettre à un piéton de se déplacer en sécurité. C'est pourquoi, dans ce rapport, il est souvent recommandé de supprimer ces bandes jaunes.

Toutefois, les parents estiment que la présence de ces bandes jaunes sont mieux que rien. En tenant compte de l'avis des parents, l'ATE recommande un audit de ces bandes jaunes situées sur les itinéraires empruntés par les enfants (voir carte des flux).

Si elles sont maintenues, l'ATE recommande d'améliorer la sécurité de certains tronçons par des mesures complémentaires (potelets, bandes rugueuses, ou autre).

Respect de la zone 30

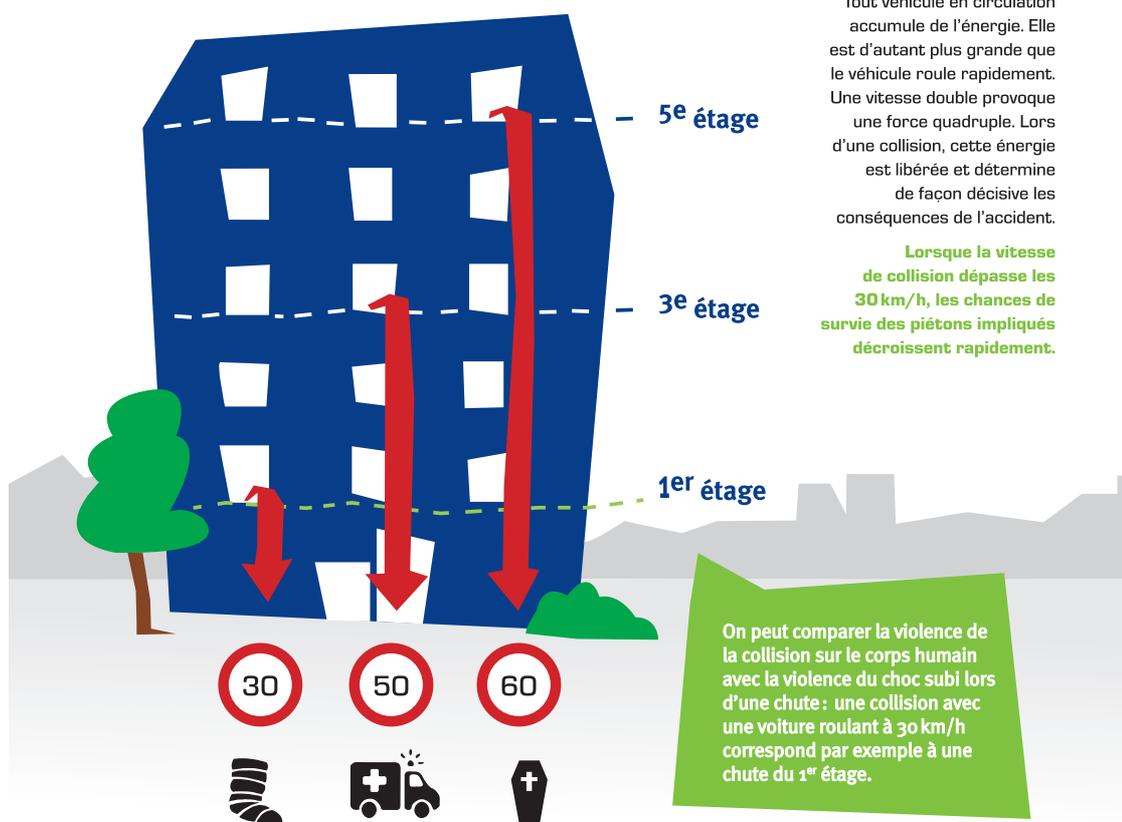
La vitesse des véhicules et le non respect de la limitation à 30km/h dans le village a été souvent relevé par les parents (rue des Deux-Fontaines, route de la Fin-du-Craux).

Le choix de la localisation des entrées de la zone 30, la signalisation des portails d'entrées ou l'absence de marquage au sol ont aussi été relevés (route de Fontanivent, route de l'Arzillière et rue des Deux-Fontaines).

Si la vitesse était régulée par des aménagements, mieux signalée et donc mieux respectée, certains tronçons seraient plus adaptés à la sécurité des enfants. La route de la Fin-du-Craux est tout particulièrement concernée.

À vitesse élevée, danger élevé

L'IMPACT DE LA COLLISION PEUT ÊTRE REPRÉSENTÉ SOUS LA FORME D'UNE CHUTE



16. Analyse détaillée des points

Situation devant l'école de Chernex



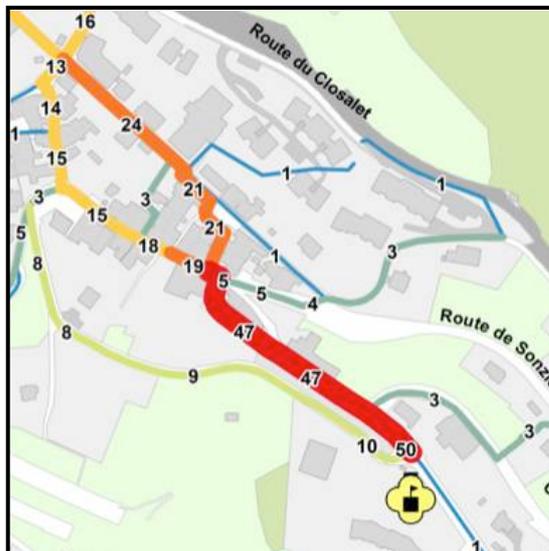
Photo 1 : Parking devant l'école



Photo 2 : Passage inférieur débouchant sur le parking



Photo 3 : Stationnement des véhicules en face de l'école, chemin de Chaméroz



Le point n°13 a été cité par 4 parents seulement mais cette problématique est récurrente pour les partenaires de l'école (Conseil d'établissement, police, APEMS). Nos observations sur le terrain à plusieurs reprises ont confirmés la dangerosité de la situation.

Ce point étant situé à la sortie même de l'école, tous les enfants (150 élèves) sont concernés.

Accidentologie : aucun accident entre 2010 et 2013.

Commentaires des parents

- Beaucoup trop de voitures sur le parking
- Les voitures sont parquées n'importe comment

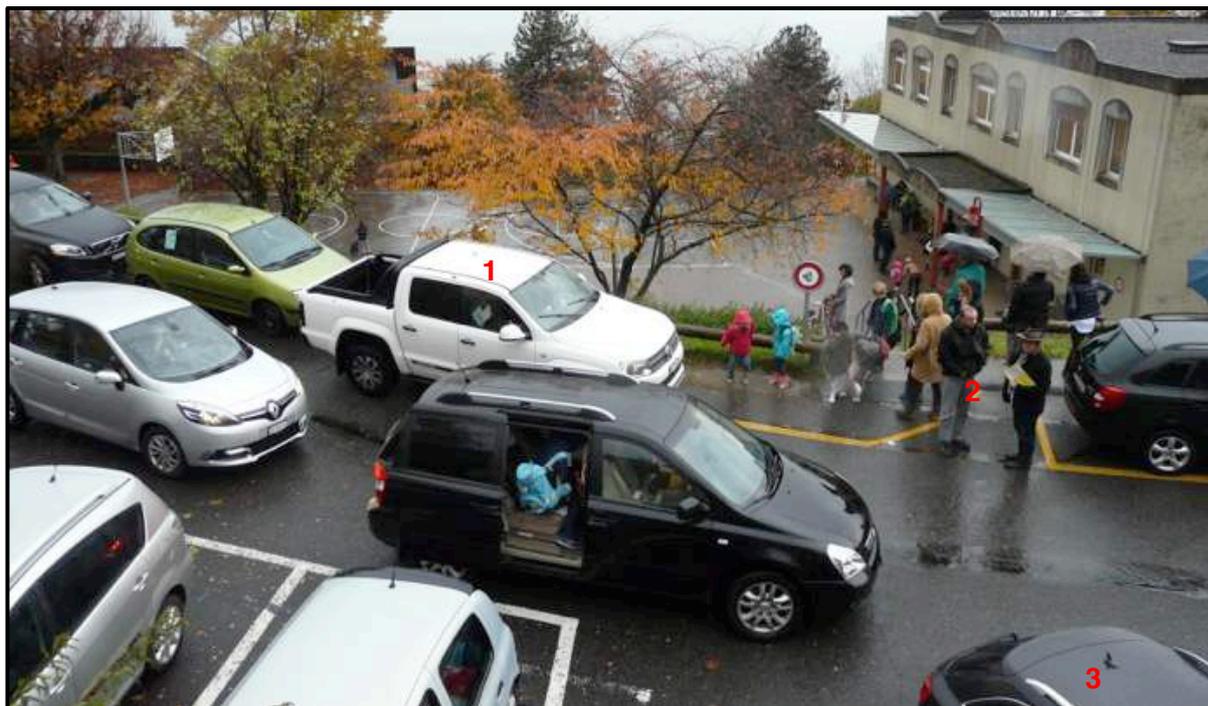
Commentaires des partenaires de l'école

L'APEMS déplore cette situation. Le groupe d'enfants doit se faufiler entre les voitures pour accéder au passage souterrain ou au préau de l'école.

En plus des voitures déjà parquées sur l'emplacement prévu à leur intention, d'autres parents attendent en double file sur les bandes jaunes destinées aux piétons ou sur les emplacements « interdiction de stationner ».

Le risque d'accident est présent à chaque sortie d'école.

Observations sur le terrain



Les problèmes identifiés sont les suivant :

- Route de l'Arzillière : kit-école trop proche de l'entrée.
- Parking : place insuffisante pour la demande des parents-taxis.
- Les parents stationnent sur la bande longitudinale pour piétons (1).
- La visibilité en sortie de l'escalier côté école est masquée par les véhicules en attente (2).
- La traversée à pied entre la sortie du passage souterrain et l'escalier.
- Parcage devant le passage inférieur (3).

Objectifs

La visibilité restreinte au débouché de l'escalier est le principal danger. Il convient également de sécuriser la bande longitudinale destinée aux piétons et qui est squattées par les voitures.

Réduire le flux de véhicules utilisateurs et l'adapter à la capacité réelle du dépose minute.

Recommandations techniques

Déplacer le kit-école vers l'ouest, de 20 m environ.

Sécuriser la bande longitudinale pour piétons par des potelets distants de 3 m. Les enfants rejoignant leurs parents parkés le long de la bande longitudinale pour piétons peuvent emprunter celle-ci en sécurité. Il convient de contrôler que la place entre les véhicules parkés le long de la bande longitudinale pour piétons et le parcage dans les places marquées est suffisante.

Aménager un îlot surélevé de 12 cm devant l'escalier. Cet îlot doit déborder des véhicules parkés de 50 cm au moins. Eventuellement aménager un passage piéton surélevé entre l'escalier et le passage inférieur.

Placer une barrière devant le passage inférieur.

Selon le Service des travaux, la chaussée pourrait être rétrécie pour ne laisser la place qu'à un seul véhicule à la fois. Les véhicules ne pourront plus stationner en file.

Selon le Service des travaux, une plateforme surélevée et une barrière portefeuille à la sortie du passage inférieur est une bonne idée pour sécuriser le haut des escaliers du collège.

Mesures organisationnelles

Une **action de sensibilisation doit être menée auprès des parents taxis** et doit être renouvelée chaque année. Elle peut être menée sous la forme d'une réunion d'information et/ou d'un document expliquant les règles d'usage et les limites de capacité de la zone de dépose minute.

Une présence de la police sur place ainsi qu'une verbalisation devrait être opérée, tout en ayant averti les parents au préalable.

Des solutions telles que le **Pédibus ou le co-voiturage** doivent être envisagées en amont pour réduire le nombre de véhicules. Il faut envisager des mesures qui contribuent à **réduire le flux de véhicules** sur ce dépose minute. Le flux actuel est trop important par rapport à la capacité du dépose minute, ce qui est source de danger. Un comptable au regard de la capacité réelle du dépose minute pourrait être réalisé

Le chargé de prévention de Police Riviera indique qu'une communication est faite chaque année par la police. Il est néanmoins nécessaire de réfléchir à une communication en concertation avec tous les acteurs.

Les habitants de Chernex doivent également être informés. La présidente de la société de développement de Chernex propose de publier cette information via le journal ou lors de l'assemblée générale prévue en avril 2015.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 1 – mise en œuvre immédiate

Carrefour rue des Deux-Fontaine / route de l'Arzillière / route de Sonzier



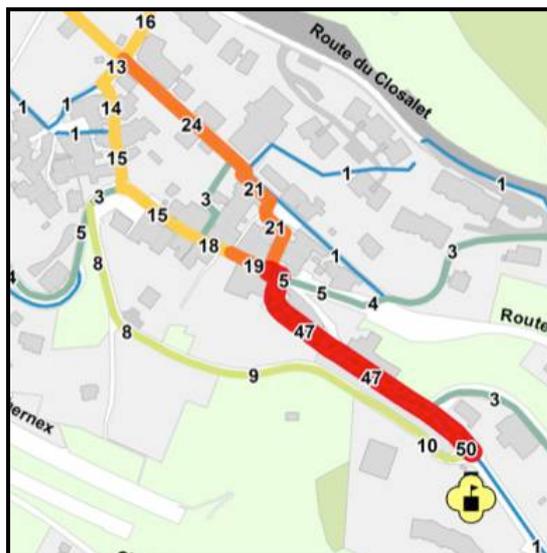
Photo 4 : PPP⁴ rue des Deux Fontaines



Photo 5 : PPP route de l'Arzillière



Photo 6 : PPP route de l'Arzillière, côté Sonzier



Point n°1 (le plus mentionné) cité 18 fois.

47 enfants passent à pied à ce carrefour. 19 proviennent de la rue des Deux-Fontaines, 21 descendent par la petite ruelle de la Poste, 5 arrivent par la route de Sonzier et 5 habitent à proximité.

Accidentologie : aucun accident entre 2010 et 2013.

Commentaires des parents

- Non respect du 30 km/h
- Rue étroite
- Les voitures montent sur le trottoir pour se croiser
- Mauvaise visibilité pour les automobilistes à la hauteur des traversées
- Virage serré pour les automobilistes

Commentaires des partenaires de l'école

L'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) emprunte cet itinéraire avec les enfants des Avants. Le trottoir est à cet endroit très étroit et les véhicules (voitures mais également bus) roulent presque sur le trottoir. Très mauvaise visibilité et vitesse excessive des voitures.

⁴ Passage pour piétons

Observation sur le terrain



Passage pour piéton Deux-Fontaines (n°1)

Zone d'attente côté lac trop étroite.

Trottoir abaissé et donc zone d'attente mal protégée. Les véhicules empiètent sur le trottoir.

PPP Arzillière (n°2)

Depuis la zone d'attente est, visibilité insuffisantes vers la route de l'Arzillière. Il n'y a pas de solution technique simple pour améliorer la visibilité.

PPP route de Sonzier (n°3)

Depuis la zone d'attente sud, visibilité insuffisantes vers la route de l'Arzillière.

L'éclairage des PPP (n°1-2-3) est à contrôler (niveau d'éclairage).

Objectifs

Il convient d'améliorer la sécurité du PPP Deux-Fontaines (n°1), et de favoriser sa seule utilisation dans les mouvements scolaires et les déplacements des enfants en général.

Recommandations techniques

L'étendue de la zone 30 doit être repensée, **ce carrefour devrait être intégré dans la zone 30**, qui devrait débiter au rehaussement sur la route de l'Arzillière et 50 mètres avant le carrefour sur la route de Sonzier.

PPP Deux-Fontaines (n°1)

Il convient de **relever la bordure dans l'angle Deux-Fontaines / Arzillière**. La bordure doit avoir 14 cm de hauteur et être rendue perceptible pour les automobilistes par une peinture rétro-réfléchissante. **Le trottoir sud pourrait être avancé de 50 cm.**

PPP Arzillière (n°2)

Envisager la suppression de ce PPP.

PPP Sonzier (n°3)

Déplacement en direction de l'est de 15 à 20 m.

Mesures organisationnelles

L'ATE préconise de **favoriser les itinéraires scolaires** suivants :

- Depuis la route de Sonzier, suivre le trottoir dans l'angle Sonzier / Arzillière, et traverser cette dernière au PPP proche de l'école (point n°4 sur la photo).
- Depuis la rue des Deux-Fontaines, emprunter le PPP des Deux-Fontaines (n°1), et suivre le trottoir de l'Arzillière côté lac.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 1 – mise en œuvre immédiate

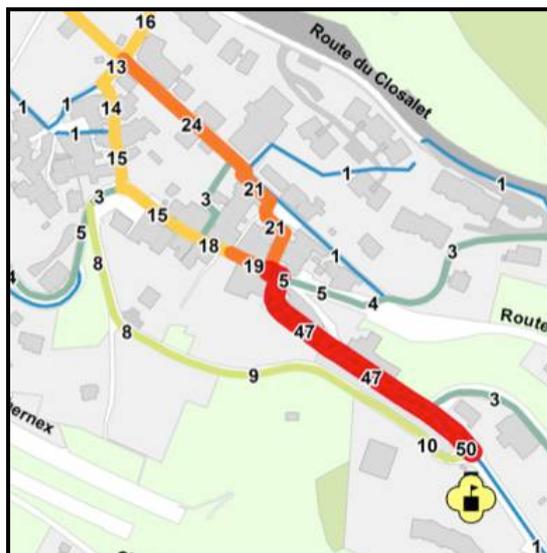
Route de Sonzier



Photo 11 : Route de Sonzier, en direction de l'école



Photo 12 : Route de Sonzier, en direction de Sonzier



Point n°2, cité 15 fois

Seulement 3 enfants empruntent cet itinéraire à pied. Cependant, ils sont une dizaine à habiter à Sonzier.

Accidentologie : 2 accidents ont eu lieu entre 2010 et 2013. L'accident de 2013 a impliqué un enfant de 13 ans (qui n'a pas été blessé).

Commentaires des parents

- Pas de trottoir ou de ligne jaune
- Mauvaise visibilité dans certains virages
- Vitesse excessive des voitures
- Bord de route instable, difficile d'y marcher
- Rue étroite

Observation sur le terrain

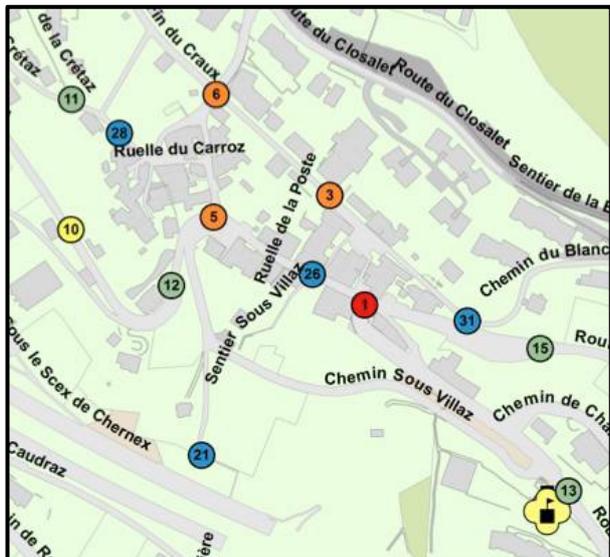
Absence de trottoir, pas de possibilité de déport hors chaussée pour les piétons. Cet itinéraire ne devrait pas être parcouru à pieds par les écoliers.

Recommandations

Un transport scolaire doit être envisagé car la route de Sonzier est impraticable à pied. Une dizaine d'enfants sont concernés par cette problématique.

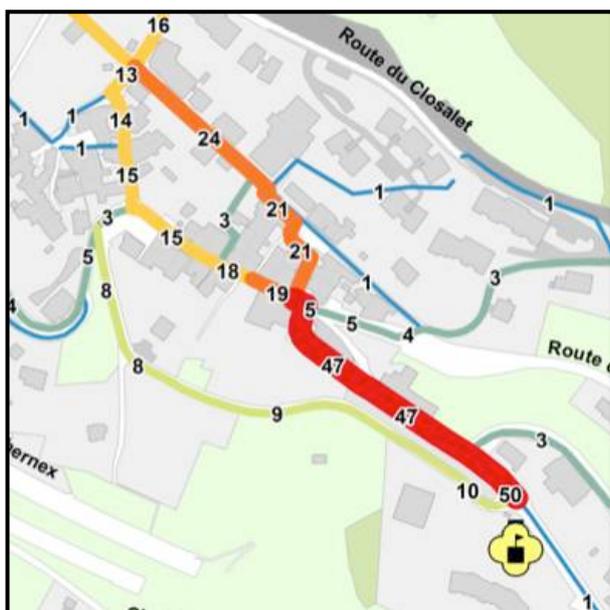
La mise en œuvre peut se faire immédiatement.

Route de la Fin du Craux



Deux points importants se situent sur la route de la Fin du Craux :

- Route de la Fin du Craux, à la hauteur du Denner et de la poste (point 3)
- Route de la Fin du Craux, au carrefour avec la rue du Vieux Four et le chemin du Couvent (point 6)



Ces deux situations sont détaillées séparément dans les pages suivantes.

Situation devant Denner et la poste



Photo 7 : Croisement de véhicules devant Denner



Photo 8 : Stationnement devant la poste

Point n°3 cité 11 fois

47 enfants passent à ce carrefour lorsqu'ils viennent à pied. 19 proviennent de la rue des Deux-Fontaines, 21 descendent par la petite ruelle de la Poste, 5 arrivent par la route de Sonzier et 5 habitent à proximité.

Accidentologie : aucun accident entre 2010 et 2013.

Commentaires des parents

- Absence de trottoir
- Absence de passage piéton
- Zone 30 peu respectée
- Les véhicules font beaucoup de manœuvre dans cette rue étroite

Commentaires des partenaires de l'école

L'APEMS emprunte cet itinéraire avec les enfants. L'absence de trottoir les oblige à marcher sur la route et forcer ainsi les véhicules à s'arrêter.

Les parents nous ont signalé un problème de visibilité au débouché de l'escalier du Chemin du Blanc sur la route de la Fin-du-Craux.

Observation sur le terrain

Route rectiligne, limitation de la vitesse à 30 km/h. L'absence de trottoir est admissible en zone 30, pourvu que les vitesses soient respectées.

Itinéraire vers le point n°1 (Carrefour rue des Deux Fontaines, Route de l'Arzillière) par un chemin raide (La Petite Ruelle), glissant selon conditions météo.

Objectifs

Favoriser la cohabitation sur la route de Fin-de-Craux.

Assurer la sécurité des enfants piétons en favorisant un itinéraire préférentiel par cette rue.
Sécuriser la partie raide.

Recommandations techniques

Fin-de-Craux

Placer les marques particulières "**rappel de la vitesse**" ("30" peints sur la chaussée).

Contrôler la vitesse. En cas de dépassement ($V_{85} > 38$ km/h), **analyser des mesures complémentaires**, par exemple des décrochements verticaux.

Ré analyser le parcage devant la poste et le Denner (suppression du parcage sur terrains privés, aménagement de parcage alterné sur le domaine public)

La Petite Ruelle

Compléter les mains courantes, à 60 et 90 cm de hauteur.

Mesures organisationnelles

Un **rappel des règles d'usage en zone 30** doit être fait.

Il est d'autant plus important de sécuriser cette route que **l'itinéraire préférentiel** des enfants devrait l'emprunter. Elle est plus sûre que d'autres rues (par exemple celle du Vieux-Four) qui ne peuvent être aménagées en raison des contraintes du bâti.

Une fois sécurisée, l'ATE recommande aux enfants qui viennent depuis la gare de Chernex d'emprunter le Chemin du Couvent, continuer le long de la route de la Fin-du-Craux, de rejoindre le carrefour de la rue des Deux-Fontaines par la Petite Ruelle, et de finir leur itinéraire sur le côté lac de la route de l'Arzillière.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 1 – mise en œuvre immédiate

Dans le cadre du projet de nouveau quartier au cœur de Chernex, une liaison interne pour les piétons sera prévue depuis le carrefour Fin-du-Craux / Vieux-Four jusqu'au milieu de la route des Deux-Fontaines. Les travaux devraient commencer début 2016.

Une réflexion globale pour créer une réelle traversée du village est en cours.

Dans l'attente de ce projet, des mesures intermédiaires pour modérer le trafic doivent être envisagées sur la route de la Fin-du-Craux.

Carrefour route de la Fin du Craux / Rue du Vieux Four / Chemin du Couvent

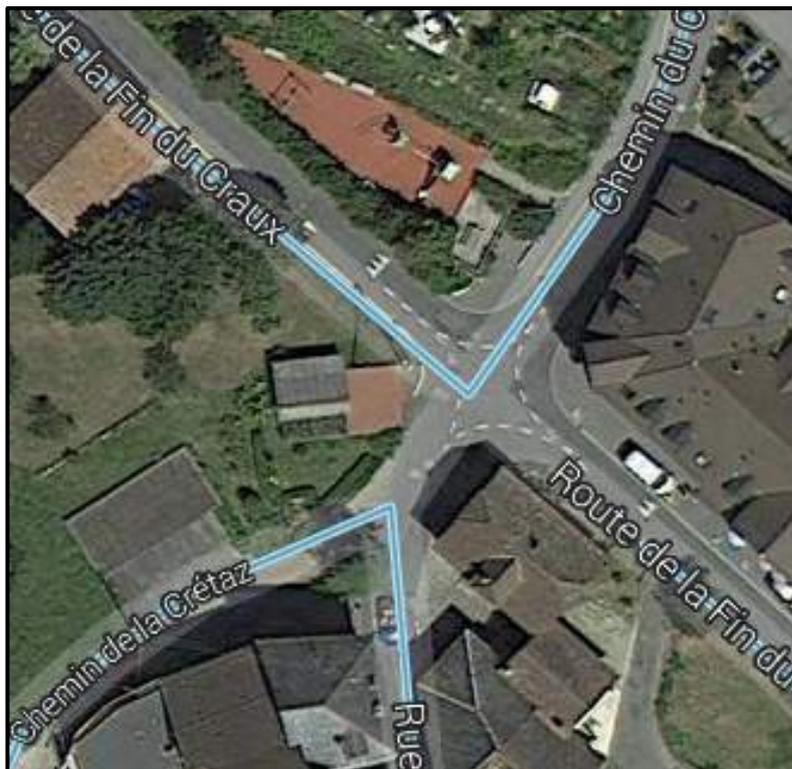


Photo 9 : Route de la Fin du Craux, vue aérienne google map

Point n°6 cité 9 fois

37 enfants fréquentent ce carrefour pour se rendre à pied à l'école. 18 arrivent depuis le haut de la rue du Fin du Craux, 16 depuis le Chemin du Couvent et 3 habitent à la hauteur de ce carrefour. 13 poursuivent leur itinéraire en direction de la rue du Vieux Four et 24 continuent par la rue de la Fin du Craux, en direction du Denner et de la Poste. L'APEMS emprunte également cette rue en direction du Denner.

Accidentologie : aucun accident entre 2010 et 2013.

Commentaires des parents

- Absence de trottoir
- Absence de passage piéton
- Intersection au trafic à priorité de droite dangereuse
- Ruelles étroites

Observation sur le terrain

Les visibilités, masquées par des murs, sont insuffisantes. Il est peu envisageable de les améliorer.

Absence de trottoir, sauf sur chemin du Couvent.

Dans ce périmètre, de nouveaux logements devraient voir le jour ces prochaines années, augmentant ainsi la densité d'enfants qui emprunteront ce carrefour.

Objectifs

Favoriser l'itinéraire par le chemin du Couvent vers la Fin-de-Craux (partie est), et la traversée du chemin du Couvent en amont du carrefour.

Recommandations techniques

Un **marquage au sol** permettrait d'indiquer aux enfants où la traversée est la plus sécurisée.



Photo 10 : Illustration marquage au sol

Une **surélévation de ce carrefour peut être envisagée**. Le **PPP sur la route du Couvent devrait être déplacé de 10 mètres en amont**, afin d'améliorer les visibilitées.

Mesures organisationnelles

Favoriser l'itinéraire par le chemin du Couvent vers la Fin-de-Craux (partie est), et la traversée du chemin du Couvent en amont du carrefour. Cependant, si les enfants empruntent cet itinéraire, il doit être sécurisé au préalable.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 1 – mise en œuvre immédiate

Gare de Chernex



Photo 19 : Gare de Chernex

Point n°7, cité 7 fois

15 viennent à pied jusqu'à la gare de Fontanivent et prennent ensuite le bus scolaire ou le train pour se rendre à l'école.

Accidentologie : Aucun accident entre 2010 et 2013

Commentaires des parents : Les passages à niveaux ne sont pas régulés par des feux ou des barrières.

Observation sur le terrain

La traversée des voies est sécurisée par les barrières, qui concernent également les piétons.

Barrières relevées, le cheminement piétonnier est marqué par une bande longitudinale pour piétons. Celle-ci n'est pas conforme : les stries devraient être marquées tous les 2.5 m.

Objectifs

Améliorer la sécurité de la traversée piétonne.

Vérifier que la zone d'attente est suffisamment sécurisée.

Recommandations techniques

Marquer les stries de la bande longitudinale pour piétons tous les 2.5 m.

Placer des potelets (amovibles si nécessaire) dans les espaces entre les voies et le long de la route, sur la bande longitudinale pour piétons.

Mesures organisationnelles

Rappel du respect des barrières abaissées pour les piétons.

Beaucoup d'enfants se retrouvent à la gare avant de continuer leur itinéraire à pied. L'arrêt du train pourrait être le point de départ d'une **ligne de Pédibus**.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 2 – mise en œuvre immédiate

Route de Fontanivent



Photo 13 : Route de Fontanivent, axe rectiligne étroit et sans trottoir.



Photo 14 : Virage de la route de Fontanivent

Points n°10 et 12, cités 9 fois

Quatre enfants empruntent cette route à pied.

Accidentologie : Un accident a eu lieu en 2012. Aucune personne n'a été blessée et cet accident n'impliquait pas d'enfants.

Commentaires des parents

- Route à 50km/h sans trottoir
- Vitesse des véhicules
- Grand virage sans visibilité
- Les voitures ralentissent avant le virage puis accélèrent en direction de Vevey

Observations sur le terrain

Route à 50 km/h, sans trottoir. Possibilité de déport faible (couronnement du mur de soutènement étroit) et localisé.

Bande longitudinale pour piétons étroite, non protégée par des potelets.

Objectifs

Sécuriser les piétons, et en particulier les écoliers. Il n'existe pas de solution technique simple.

Recommandations techniques

Il convient de **supprimer la bande longitudinale pour piétons**, qui représente une fausse sécurité. Elle est trop étroite.

Envisager l'extension de la zone 30 jusqu'à la fin de la zone bâtie.

La zone 30 doit être évaluée et des contrôles de vitesse effectués.

Mesures organisationnelles

Cet itinéraire est celui emprunté par le **bus scolaire** qui part de la gare de Fontanivent. Les quelques enfants qui font le trajet à pied peuvent profiter du bus déjà en place.

Un **itinéraire alternatif peut être envisagé par le chemin de la Crétaz**. Cependant, ce dernier débouche sur la rue du Vieux-Four qui n'est pas conseillé pour des enfants piétons.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 2 – mise en œuvre immédiate

Route de Chaulin



Photo 15 : Route de Chaulin, à la hauteur du Sentier de Chaulin.



Photo 16 : Route de Chaulin, à la hauteur de l'Auberge de Chaulin

Point n°4, cité 11 fois

Les enfants ne viennent pas à pied depuis la route de Chaulin

Ils sont environ 8 à venir en voiture et 6 en bus.

Pour se rendre jusqu'à l'arrêt de bus, les enfants doivent traverser la route de Chaulin

Accidentologie : Aucun accident entre 2010 et 2013

Commentaires des parents

- Absence de trottoir
- Absence de passage piéton
- Vitesse des véhicules
- Trafic, camions
- Accès dangereux à l'arrêt de bus (rapidité des véhicules, présence de camions et mauvaise visibilité)

Observations sur le terrain

Auberge de Chaulin :

- L'arrêt de bus dans le sens descendant est situé dans le carrefour, ce qui n'est pas conforme (OCR art. 18, al. 2, let. d.).
- Les visibilités sont insuffisantes.
- La zone d'attente n'est pas aménagée. Elle est située dans un pré, donc inutilisable en temps de pluie ou de neige.

Objectifs

Sécuriser la zone d'attente des usagers du bus.

Recommandations techniques

Il n'y a pas de recommandation d'ordre technique.

De manière générale sur la route de Chaulin des aménagements sont prévus.

Automne 2015, des aménagements visant à sécuriser le trafic piétonnier sur le haut de la route de Chaulin sont éventuellement planifiés. Il n'y aura cependant pas de construction d'un trottoir en site propre.

Pour le bas de la route de Chaulin, les travaux prévus d'ici le printemps 2016 comprennent la construction d'un trottoir.

Mesures organisationnelles

Déplacer l'arrêt de bus descendant par exemple devant le parking de l'auberge, sur la chaussée. Le trafic serait bloqué pendant l'arrêt du bus. En principe, il ne devrait pas y avoir de conflit majeur avec l'utilisation des places de parc. Contrôler en fonction des horaires.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 2 – mise en œuvre immédiate

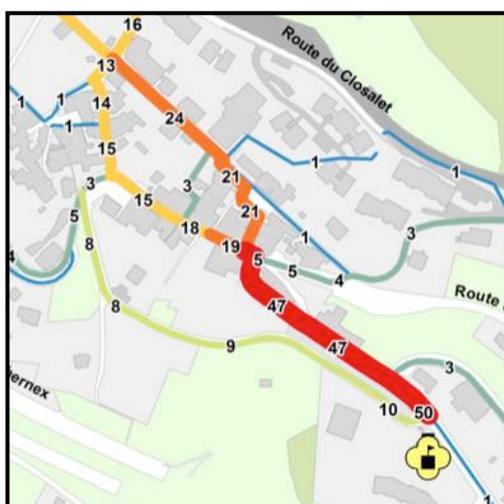
Rue des Deux Fontaines / Rue du Vieux Four



Photo 17 : Fin de la rue du Vieux Four



Photo 18 : Vue aérienne du carrefour, google map



Point n°5, cité 10 fois

15 enfants empruntent cet itinéraire à pied

Accidentologie : aucun accident entre 2010 et 2013.

Commentaires des parents

- Route des Deux Fontaines dangereuse à traverser
- Route étroite
- Circulation
- Absence de trottoir
- Absence de passage piéton
- Zone 30 non respectée

Commentaires des partenaires de l'école : L'APEMS n'emprunte pas cet itinéraire avec les enfants.

Observation sur le terrain

Le carrefour est situé en zone 30, où l'absence de trottoir et les traversées sans PPP sont admissibles.

Le trottoir traversant au sud du carrefour est peu perceptible, en particulier au débouché du chemin Sous-Villaz.

Une bande longitudinale pour piétons est marquée sur le trottoir traversant, ce qui n'est pas admissible.

Des places de parc sont situées derrière le trottoir.

La rue du Vieux-Four, non relevée comme dangereuse dans les réponses aux questionnaires présente par contre un niveau de sécurité très faible : rue étroite, fortement fréquentée, sinueuse, sans possibilité de déport pour les piétons. Le bâti existant empêche tout aménagement pour les piétons.

Objectifs

Sécuriser le trottoir traversant.

Favoriser un itinéraire alternatif.

Recommandations techniques

Trottoir traversant : **surélever le trottoir par rapport aux places de parc et le rendre perceptible par une rampe.**

Supprimer le marquage de la bande longitudinale pour piétons.

Dans le cadre du projet de nouveau quartier au cœur de Chernex, des travaux d'aménagement d'une place du village sont prévus pour début 2016.

Mesures organisationnelles

Favoriser l'itinéraire par la Route de la Fin-du-Craux. Ainsi, la quinzaine d'enfants qui arrivent depuis la gare pourront cheminer sur un itinéraire plus sûr. Il ne restera plus que quelques enfants, résidants dans le secteur, qui feront ce tronçon à pied.

Les **règles en vigueur dans les zones 30 doivent être communiquées** aux usagers.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 3 – Le trottoir traversant nécessite une étude de détail. La mise en œuvre de l'itinéraire alternatif est immédiate, à condition que celui soit suffisamment sécurisé.

Gare de Fontanivent



Point n°7, cité 7 fois

Une quinzaine d'enfant vient à pied jusqu'à la gare de Fontanivent et prend ensuite le bus scolaire ou le train pour se rendre à l'école.

Photo 20 : Gare de Fontanivent

Accidentologie : Aucun accident entre 2010 et 2013

Commentaires des parents : Les passages à niveaux ne sont pas régulés par des feux ou des barrières.

Observation sur le terrain

Les aménagements ne présentent pas de lacune. Des feux ou barrières ne sont pas légalement indispensables mais on peut envisager le marquage au sol d'une zone d'attente devant les voies qui attirerait l'attention sur la traversée.

Objectifs

Renforcer la sécurité et l'attention des usagers.

Recommandations techniques

Placer une **barrière dans le coude du chemin** entre les deux voies de garage (stockage des trains). **Dessiner au sol une zone d'attente devant les voies** qui attirerait l'attention sur la traversée.

Contactez le MOB à ce sujet.

Plusieurs traversées du MOB ont été sécurisées. Cependant, la traversée à la hauteur de la Gare de Fontanivent ne fait pas partie de la liste des endroits à sécuriser.

Mesures organisationnelles

Rappel de la priorité absolue des trains.

Mise en œuvre et priorités

Priorité 3 – mise en œuvre immédiate

18. Tableau récapitulatif des mesures

LIEU	PRIORITE	RECOMMANDATIONS	TYPE DE MESURE
Devant le Collège de Chernex	1	Déplacer le kit école vers l'ouest	Mesure technique
		Sécuriser la BLP par des potelets	Mesure technique
		Aménager un îlot surélevé devant l'escalier en direction du passage inférieur	Mesure technique
		Placer une barrière devant le passage inférieur	Mesure technique
		Action de sensibilisation auprès des parents taxis	Mesure organisationnelle
		Co-voiturage et Pédibus	Mesure organisationnelle
		Réduire le flux de véhicules	Mesure organisationnelle
Carrefour Deux-Fontaine / Route de l'Arzillière	1	PPP Deux-Fontaine: avancer de 50 cm + relever la bordure dans l'angle et la rendre plus perceptible	Mesure technique
		Supprimer le PPP Arzillière	Mesure technique
		Déplacer le PPP Sonzier	Mesure technique
		Favoriser itinéraire par PPP ouest	Mesure organisationnelle
		Favoriser la traversée au PPP située sur le bas de la route de l'Arzillière	Mesure organisationnelle
Route de Sonzier	1	Bus scolaire	Mesure organisationnelle
Fin du Craux, devant Denner Fin du Craux, Petite Ruelle Fin du Craux Carrefour	1	Marques rappel de la vitesse	Mesure technique
		Contrôle de la vitesse	Mesure technique
		Envisager des mesures complémentaires (décrochements verticaux) et ré analyser le stationnement.	Mesure technique

		Surélever le carrefour Vieux-Four & Fin du Craux. Déplacer de 10 m en amont le PPP sur la route du Couvent.	
		Marquage au sol pour indiquer traversée	Mesure technique
		Rappel des règles d'usages en zone 30	Mesure organisationnelle
		Itinéraire préférentiel	Mesure organisationnelle
Gare de Chernex	2	Marquer les stries de la bande longitudinale	Mesure technique
		Placer des potelets	Mesure technique
		Rappel du respect des barrières abaissées	Mesure organisationnelle
		Pédibus, point de départ	Mesure organisationnelle
Route de Fontanivent	2	Supprimer BLP Marquage au sol d'une zone d'attente	Mesure technique
		Etendre la zone 30	Mesure technique
		Evaluer la zone 30 et effectuer des contrôles de vitesse	Mesure technique
Route de Chaulin	2	Déplacer l'arrêt de bus	Mesure technique
Deux Fontaines / Vieux Four	3	Supprimer BLP	Mesure technique
		Surélever le trottoir	Mesure technique
		Favoriser itinéraire alternatif	Mesure organisationnelle
		Rappel des règles en vigueur dans les zones 30	Mesure organisationnelle
Gare de Fontanivent	3	Barrière dans le coude du chemin	Mesure technique

19. Recommandations complémentaires de l'ATE

En plus des recommandations d'ordre technique, l'ATE propose des actions complémentaires pour rendre le chemin de l'école plus convivial et adapté aux enfants. Ces actions se déclinent en plusieurs thématiques :

Communication aux parents taxis et aux usagers de Chernex

Les parents sont parfois amenés à accompagner leurs enfants en voiture et cela pour de multiples raisons. Mais ce trafic à proximité des écoles augmente la dangerosité des abords directs de l'école, en particulier à Chernex.

Une réelle campagne d'information doit être envisagée auprès des parents.

Une réflexion doit être menée autour des possibilités de co-voiturage.

La verbalisation et des contrôles plus fréquents de la police doivent être renforcés pour faire respecter les règles en vigueur.

Promotion du Pédibus

A pied à l'école, c'est facile, surtout quand on habite aussi proche de l'école !

L'ATE et la coordination cantonale du Pédibus souhaitent créer, en collaboration avec les parents et l'APEMS, de nouvelles lignes de Pédibus pour les enfants de Chernex.

Le Pédibus permettrait aux plus jeunes d'aller à pied accompagnés. Il ne se substitue pas aux mesures d'infrastructures mais permet aux enfants de s'habituer aux itinéraires, d'intégrer les bons comportements et de gagner en autonomie.

Sensibilisation et communication

Une campagne d'information sur les règles d'usage qui s'appliquent en zone 30 devrait être menée par la Commune. Les usagers de Chernex (associations, habitants, etc) doivent être informés de la démarche et de la problématique de la mobilité scolaire.

Ces remarques doivent être également adressées aux chauffeurs de bus ou de MOB.

Prêt de vélo électrique aux enseignants

Pour permettre à chaque enseignant de découvrir de nouvelles alternatives de transports, des vélos électriques peuvent être mis gratuitement à disposition, pendant une semaine, au sein du collège. Cette action sera menée avec le délégué à l'énergie de la Direction des domaines et bâtiments, sport. Les contacts ont été pris février 2015 et une action pourra être menée durant le mois de mai ou de juin.

Annexes

Table des annexes

Commentaires des parents sur les points considérés comme dangereux	67
Parents intéressés par le groupe de travail	70
Parents intéressés par le Pédibus	70
Cartes de Chernex (noms des rues).....	71
Cartes des itinéraires à pied	72
Carte des flux – en train.....	74
Carte des flux – en bus	75
Cartes des flux – en voiture	76
Cartes globales des flux.....	78
Cartes des points considérés comme dangereux.....	80
Détermination des priorités	83
Formulaire d'évaluation bpa.....	84

Commentaires des parents sur les points considérés comme dangereux

N°point	Nombre occurrences	Commentaires
1	18	<p>A la rue des Deux Fontaines, les gens ne respectent pas le 30km/h et il y a beaucoup de circulation pour une rue aussi étroite. Le non-respect du 30km/h est valable pour tout le village et principalement au passage à niveau des ateliers du MOB, ce qui rend dangereux la sortie de notre immeuble; La rue des Deux Fontaines est dangereuse, les voitures se croisent et montent sur le trottoir surtout dans le virage au début de la route de l'Arzillière; Passage piéton entre la route des deux villages et route de l'école; aucune visibilité des automobilistes à cet endroit; Le croisement de Deux Fontaines et de l'Arzillière: vitesse voitures; Peu de visibilité et les voitures roulent vraiment trop vite; Rue des Deux Fontaines : trafic dense; Pour les véhicules qui roulent en direction de Montreux-Pallons le virage est serré et le trottoir est étroit. De plus, la visibilité des piétons qui remontent de l'école est mauvaise; Croisement route de l'Arzillière : le point dangereux est un (passage) piéton près de l'école. Au croisement, dans un virage, plusieurs voitures ne s'arrêtent pas; Des voitures qui croisent sur le trottoir au niveau du croisement avec la rue des Deux Fontaines; Croisement dangereux; Croisement rue des Deux fontaines Rte de l'Arzillière : voitures qui croisent sur le trottoir; Très dangereux, car les automobilistes ont une mauvaise visibilité; Carrefour étroit; Le passage piéton route des Deux Fontaines (côté Sonzier), en bas de la petite ruelle</p>
2	15	<p>Route de Sonzier, pas de trottoir, pas toujours de visibilité, fréquent passage de voiture; Route de Sonzier, pas de trottoir et les véhicules roulent très vite; Peu de visibilité et les voitures roulent vraiment trop vite; routes sans trottoirs et faible visibilité; Route de Sonzier, pas de trottoir, pas toujours de visibilité, fréquent passage de voiture; routes sans trottoirs et faible visibilité; Route de Sonzier, pas de trottoir, pas toujours de visibilité, fréquent passage de voiture; route de Sonzier : Pas de trottoir, virages sans visibilité, voitures et camions roulant trop vite; Bord de route sans trottoir ni ligne jaune; Peu de visibilité et les voitures roulent vraiment trop vite; routes sans trottoirs et faible visibilité; ;il n'y a pas de véritable trottoir sur la route de Sonzier. Les véhicules roulent extrêmement vite; Le bord de la route principale tortueuse, sans visibilité, étroite et sans trottoir. Les voitures roulent très vite et de manière irresponsable; route de Sonzier : bord de route, pas de trottoir ni de ligne jaune; Virage de Sonzier vers l'ancien hôtel de la Grotte : passage étroit, véhicules arrivants trop vite. Toute la route Chernex-Sonzier est étroite et les véhicules roulent à vive-allure; Route de Sonzier, pas de trottoir, pas toujours de visibilité, fréquent passage de voiture; route de Sonzier : Pas de trottoir, virages sans visibilité, voitures et camions roulant trop vite; Bord de route sans trottoir ni ligne jaune; Peu de visibilité et les voitures roulent vraiment trop vite; routes sans trottoirs et faible visibilité;</p>
3	11	<p>Route Fin du Craux : pas de trottoir; Route de la Fin du Craux : Pas de trottoir; Pas de trottoir devant le Denner; Manque un trottoir sur la Fin du Craux vers Denner, route étroite. Beaucoup de manœuvres vers Denner et la Poste; Route de la Fin du Craux : zone 30km/h souvent pas respectée et pas de trottoir ni de passage piéton sur la route; croisement dangereux; Route de la Fin du Craux 22 : zone 30 souvent non respectée et pas de trottoir ni de passage piéton sur la route de la Fin du Craux; route sans trottoir vers Denner et la Poste; Il manque un trottoir sur la rue de la Fin du Craux vers Denner. La route est étroite, et beaucoup de manœuvres se font vers Denner et la Poste</p>

4	11	<p>Route sans trottoir; route de Chaulin: Aucun trottoir, les voitures roulent à plus de 50km/h, beaucoup de camions, trop étroit. La ligne jaune ne sert à rien; Pas de trottoir, les voitures et camions roulent trop vite; Il n'y a pas de trottoir. Il y a un bus scolaire mais les horaires ne sont pas pratiques; Route de Chaulin, passage de la route au niveau des escaliers + emplacement de l'arrêt de bus dangereux à cause des camions et du manque de visibilité; L'accès à la station de bus en face de l'Auberge de Chaulin nécessite de traverser une route qui est très dangereuse (mauvaise visibilité, voitures trop rapides dans la descende) ce qui fait peur à tous les parents du quartier. Prière d'installer un passage piéton. Chaulin : chemin privé : route cantonale étroite sans trottoir; Pas de trottoir, horaires de bus pas pratiques; Pas de trottoir et les véhicules roulent trop vite sur la route de Chaulin; Pas de trottoir et route avec mauvaise visibilité à traverser; La route de Chamby : dénuée de trottoir pourrait être plus sympathique si un petit chemin était créé dans la forêt, en bordure de chaussée; De la route de Chaulin 74b jusqu'au croisement avec la rte de Zéphir, il n'y a pas de place pour les piétons (lignes jaunes)</p>
5	10	<p>Route des Deux Fontaines dangereuse à traverser; Rue des Deux Fontaines : beaucoup de trafic; Croisement Chemin de la Crétaz - Route de l'Arzillière : Pas de trottoir, route étroite et pas mal de circulation; Rue du Vieux Four : pas de trottoir et rétrécissement de la chaussée; Pas de trottoir et petite route; pas de passage piéton; zone 30 non respectée, les voitures ne s'arrêtent pas, traversée dangereuse; Beaucoup trop de voitures; Dans le village, les véhicules ne respectent pas la zone 30 et roulent sur les trottoirs bas. Seule la route de l'Arzillière est sécurisée avec son trottoir haut;</p>
6	9	<p>Carrefour; intersection au trafic à priorité à droite très dangereux et sans passage piéton; priorité à droite sans passage piéton; Pas de trottoir et petite route; Traversée de la route principale du village (maintenant améliorée grâce à la signalisation et la zone 30); Pas de trottoir, route étroite; Rte de la Fin du Craux : pas de trottoir. Zone 30 non respectée; Route étroite sans trottoir</p>
7	7	<p>Le chauffeur de bus ne contrôle pas systématiquement que les enfants soient attachés avant de partir. Nous devons le faire nous mêmes; Route de Fontanivent, passages à niveau non gardés, nous nous sommes plusieurs fois fait surprendre par le train; Traversée de chemin de fer sans barrière; Depuis notre maison, on doit traverser la rue et le chemin de fer pour aller à l'arrêt du bus du chemin de Chantey; Le chauffeur du bus scolaire ne contrôle pas si les enfants sont correctement attachés systématiquement. Les voies ferrées sont non-gardées et nous nous sommes souvent faits prendre par surprise par l'arrivée d'un train, surtout à Fontanivent; Le croisement de la ligne du MOB avec la rte de Fontanivent; A la gare de Fontanivent, il faut traverser les voies du MOB pour arriver à l'arrêt du bus scolaire; Pour aller à l'arrêt du bus, on doit traverser la rue et le chemin de fer (Gare de Fontanivent)</p>
8	5	<p>Virage en épingle à cheveux sans visibilité pour traverser; Route du Zéphir : les voitures roulent vite et ont de la peine à se croiser; route du Zéphir : pas de trottoir, route étroite; Rte du Zéphyr : pas de trottoir, les voitures roulent vite et peinent à se croiser; Escalier public puis pas de trottoir</p>
9	5	<p>Gare de Chernex; Gare CFF : passage à niveau dangereux; 1er point entre la route de Chaulin et la route de la Fin du Craux à l'endroit du passage à niveau. Malgré la limitation du 30km/h les voitures passent très vite. Il aurait été préférable de mettre un passage pour piéton</p>
10	5	<p>Route à grande fréquentation, sans trottoirs, zone à 50km/h, vitesse non-adaptée; Le rectiligne avant Chernex sans trottoir; La route de Fontanivent n'a pas de trottoir; La route de Fontanivent est dangereuse à cet endroit car elle est étroite et les usagers ne respectent pas souvent la vitesse maximale autorisée de ce fait en tant que piéton, on peut se retrouver très vite collé au mur. De même, le grand virage qui la termine n'offre aucune visibilité et met en danger les piétons; Tracé sans trottoir</p>
11	4	<p>Itinéraire sans trottoirs; pas de trottoir; Chemin de la Crétaz : passage dangereux; Pas de trottoir et route étroite</p>

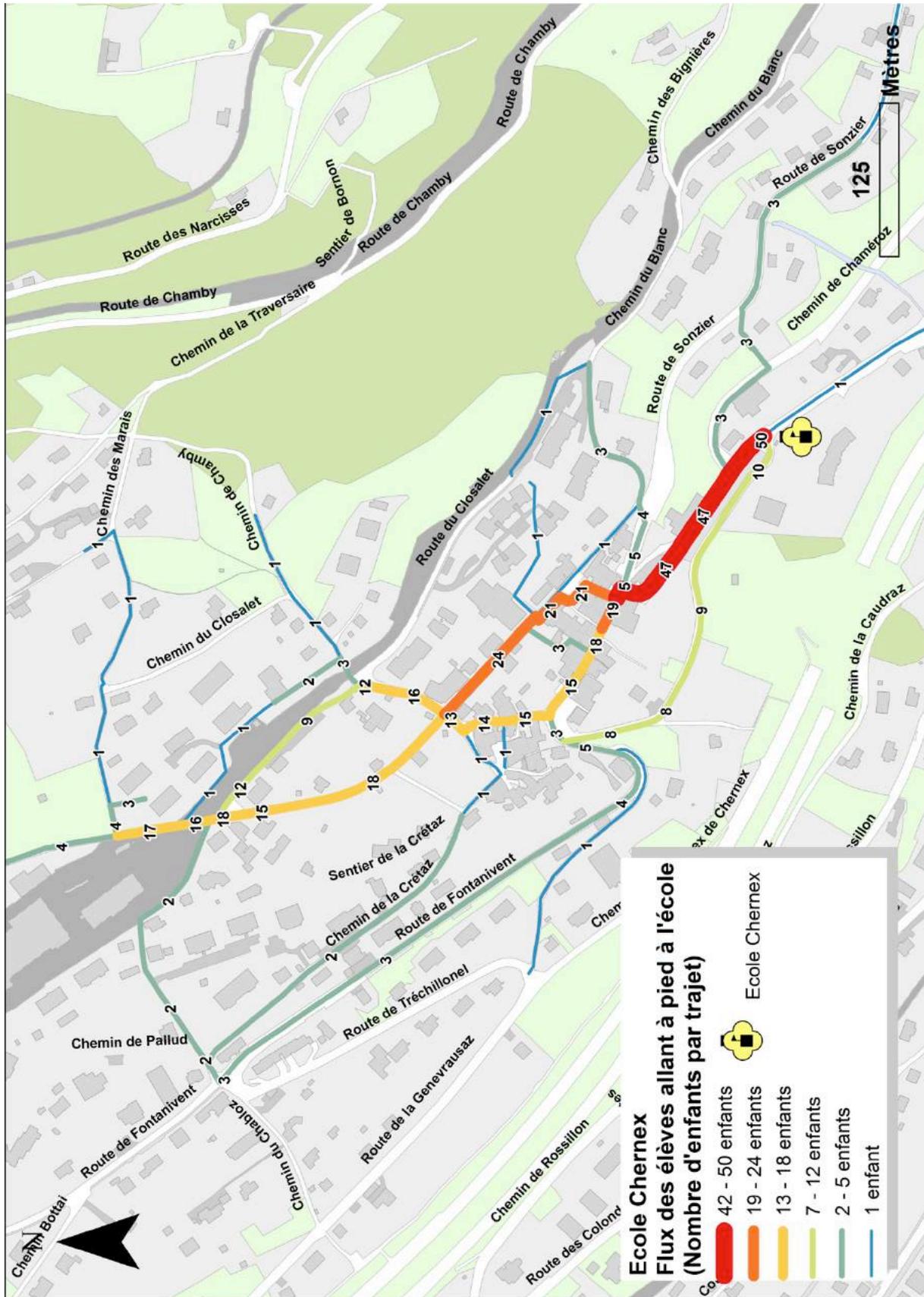
12	4	La limitation de vitesse à 30km/h n'est jamais respecté. Les automobilistes freinent ou ralentissent juste avant le virage et dans l'autre sens accélèrent dès la fin du virage; Zone 30km/h absolument jamais respectée. Dès la sortie du virage les automobilistes accélèrent à plus de 50Km/h en direction de Vevey; Virage étroit; Le virage juste avant l'épicerie;
13	4	Sur le trottoir de la rue des Deux Fontaines et devant l'école, les voitures passent sur le trottoir; Pas de passage piéton sur 80% de l'itinéraire - vitesse à 80Km/h. Un dénivelé de plus de 300m point a à b. (voir questionnaire 59, parents 4-8ans); Traverser le parking avec beaucoup trop de voitures à l'arrivée à l'école; (Parking de l'école) Lorsque je dois récupérer mon fils pour un rendez-vous c'est vraiment difficile d'accéder au parking. Beaucoup de voitures sont parkées n'importe comment ce qui représente un danger pour les enfants qui traversent au milieu des véhicule. C'est en attendant le bus à midi et à 16h que certains enfants se lancent sur la route sans adultes pour les surveiller
14	4	Traverser les voies; Passage à niveau; Route étroite sans trottoir
15	3	A la route du Fin de Craux, il n'y a ni passage piétons, ni trottoir; Sur la route de la Fin du Craux, Fin du village, les voitures roulent souvent vite et il n'y a pas de trottoirs; Route de Sonzier : Pas de trottoirs, ni de ligne jaune
16	3	Le chauffeur de bus ne contrôle pas systématiquement que les enfants soient attachés avant de partir. Nous devons le faire nous mêmes; Traversée de la route sans passage piéton; Traversée de chemin de fer sans barrière; Il n'y a pas de passage piéton à la route de la Genevrausaz
17	2	Route de Chaméroz, très peu de voiture, toujours pas de trottoir, un seul passage avec faible visibilité; routes sans trottoirs et faible visibilité
18	2	Itinéraire sans trottoirs; Le virage juste avant le restaurant pont de Brent
19	2	Forêt : risque de mauvaises rencontres
20	2	Escaliers : risque de tomber
21	2	Risque d'accident
22	2	Notre enfant doit traverser la route devant notre maison (route cantonale à 80km/h). Nous avons fait un arrangement avec nos voisins au chemin du Chantey, afin qu'il passe chez eux et non pas qu'ils traversent les voies à la gare de Fontanivent; Rte de Brent : Notre enfant doit traverser une route cantonale 80km/h en sortant de la maison pour se rendre sur le chemin de Chantey pour prendre le bus scolaire. A la gare de Fontanivent, il faut traverser les voies du MOB pour arriver à l'arrêt du bus scolaire
23	2	Le carrefour route de Fontanivent-Chemin de Pallud et Chemin de la Crétaz est dangereux, c'est une zone 30 donc priorité aux piétons qui n'est pas respectée
24	1	
25	1	Nous habitons sur une route où il n'y a pas de trottoir et où il y a toujours trop de voitures, camions, qui roulent trop vite
26	1	Passage piéton pas loin de la pharmacie de Chernex, trop de virages, les voitures ne s'arrêtent pas pour laisser traverser les piétons. Le bus scolaire monte sur les trottoirs et ne s'arrête pas, roule trop vite
27	1	Traversée de route mais avec feu
28	1	Chemin de la Crétaz : passage dangereux
29	1	Chemin du Pilon : virage dangereux. Feux de circulation et virage avec peu de visibilité
30	1	Le chemin de Brison est très raide et peu éclairé, en hiver il devient dangereux
31	1	Croisement chemin du Blanc avec la route de la Fin du Craux

Parents intéressés par le groupe de travail

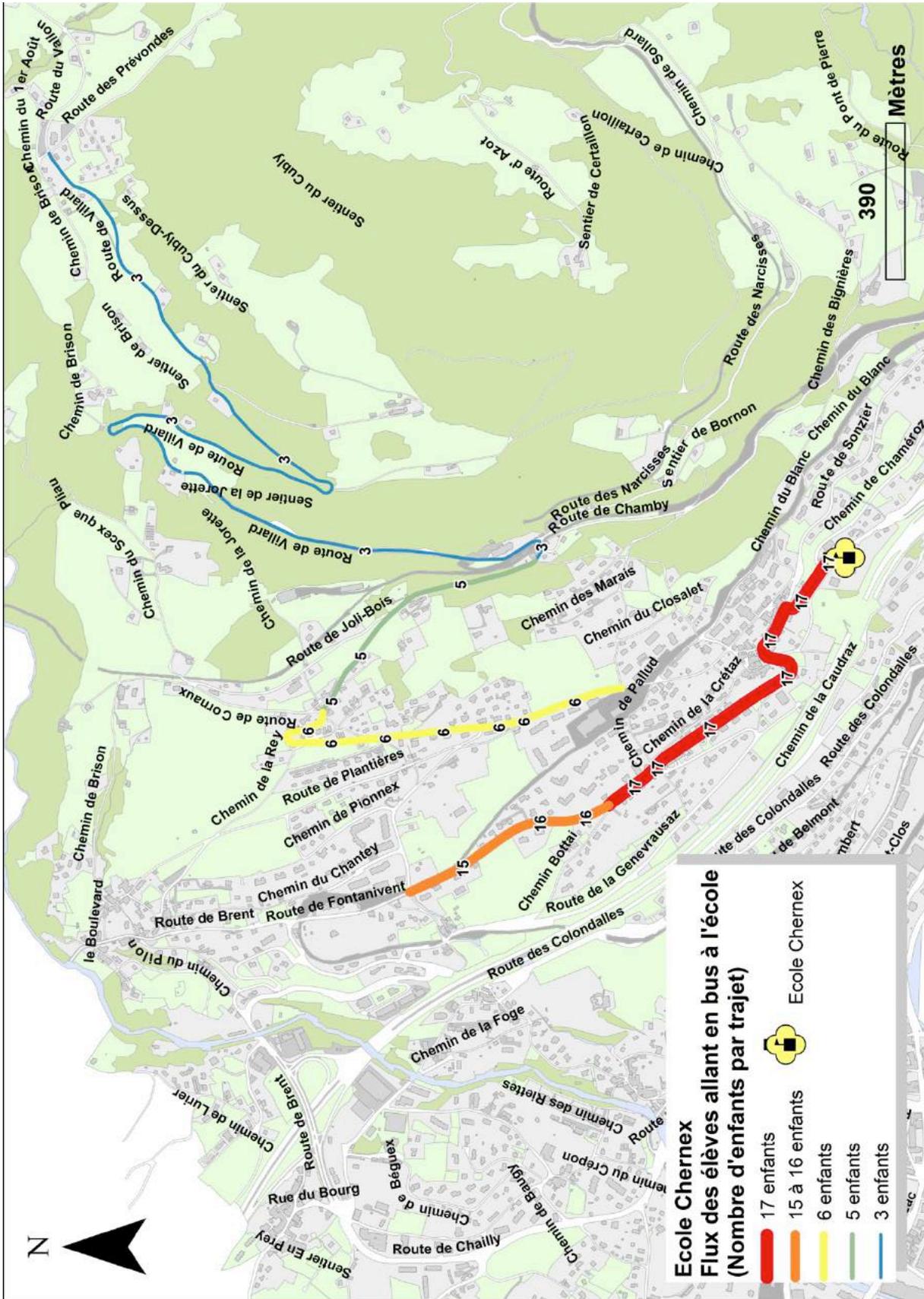
Age	Adresse	Ville	Coordonnées
6	Route du Cloalet 10	1822 Chernex	albert.richard@etml-es.ch
5+ 8	Route de la Genevrausaz 39	1815 Clarens	chantal.rossatdantino@vd.educanet2.ch
6	Route du cloalet 6	1822 Chernex	cpvero@hotmail.ch
5 +8	Chemin de Champstot 18	1822 Chernex	denise.nicolo@neuro-cabinet.ch
9	Chemin de Saudex 1	1822 Chernex	aureliabuttex@hotmail.fr
10	Chemin du Chantey 40	1817 Brent	jp.crippa@catrade.ch
9	Rte de Chaulin 55	1817 Brent	lpn@techwan.com
9	Chemin de Chamby b	1822 Chernex	rorie-nazareth@bluewin.ch
10	Rte de Chamby 7	1822 Chernex	secrétariat@udc-ne.ch
9	Rte du Vallon 66	1832 Villara s/Chamby	vivi_yogi@gmx.net

Parents intéressés par le Pédibus

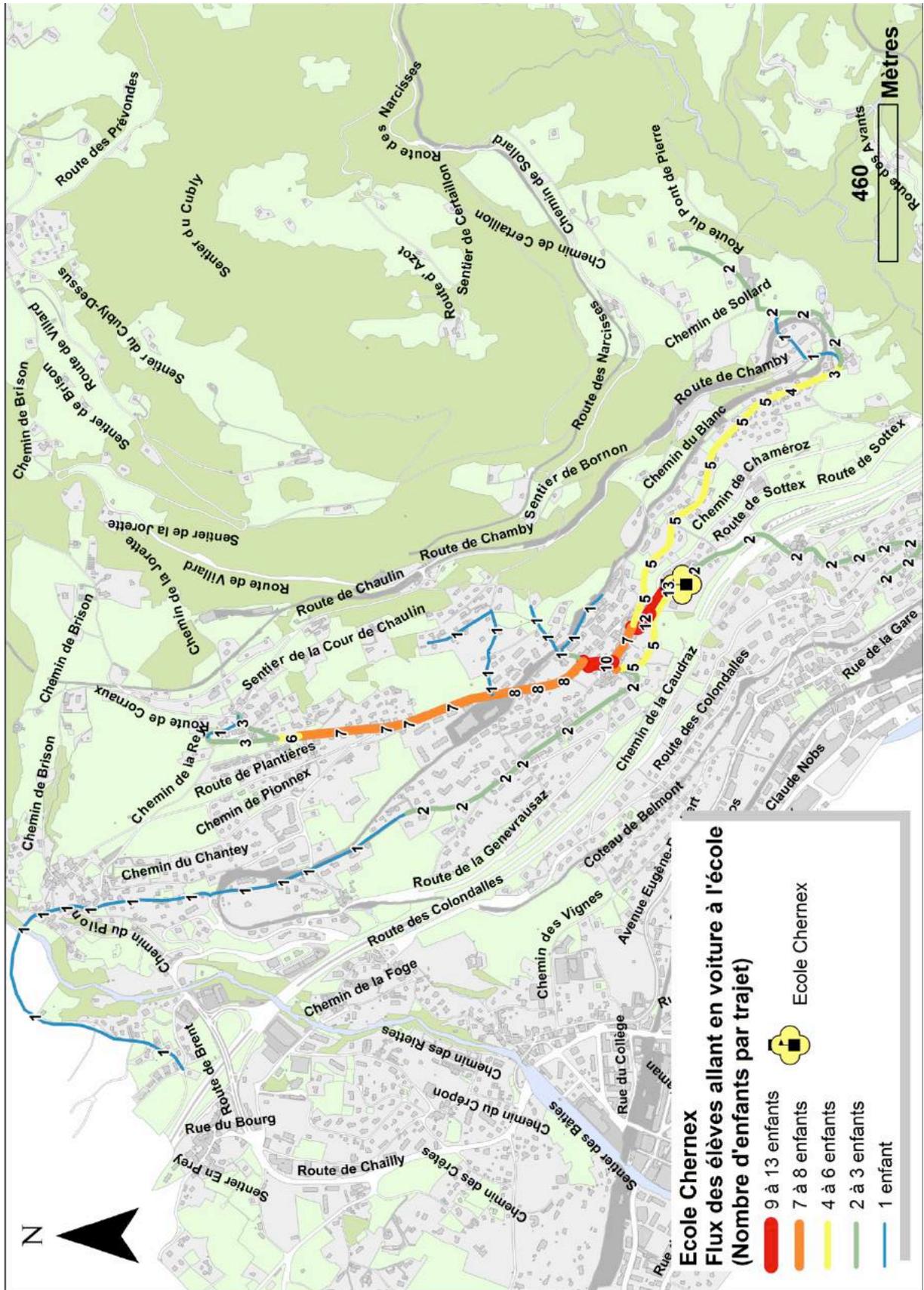
Age	Adresse	Ville	Coordonnées
6	Route du Cloalet 10	1822 Chernex	albert.richard@etml-es.ch
5 et 8	Chemin de Champstot 18	1822 Chernex	denise.nicolo@neuro-cabinet.ch
6	Chemin de Chamby 14	1822 Chernex	melitta1@bluewin.ch
9	Chemin de Saudex 1	1822 Chernex	aureliabuttex@hotmail.fr
8	Route de Chaulin	1832 Chamby	irenebibou@hotmail.com
9	Route de Chaulin 78E	1832 Chamby	art-pavlina@bluewin.ch
10	Chemin du Chantey 40	1817 Brent	jp.crippa@catrade.ch
8	Route de la Genevrausaz 39	1815 Clarens	chantal.rossatdantino@vd.educanet2.ch

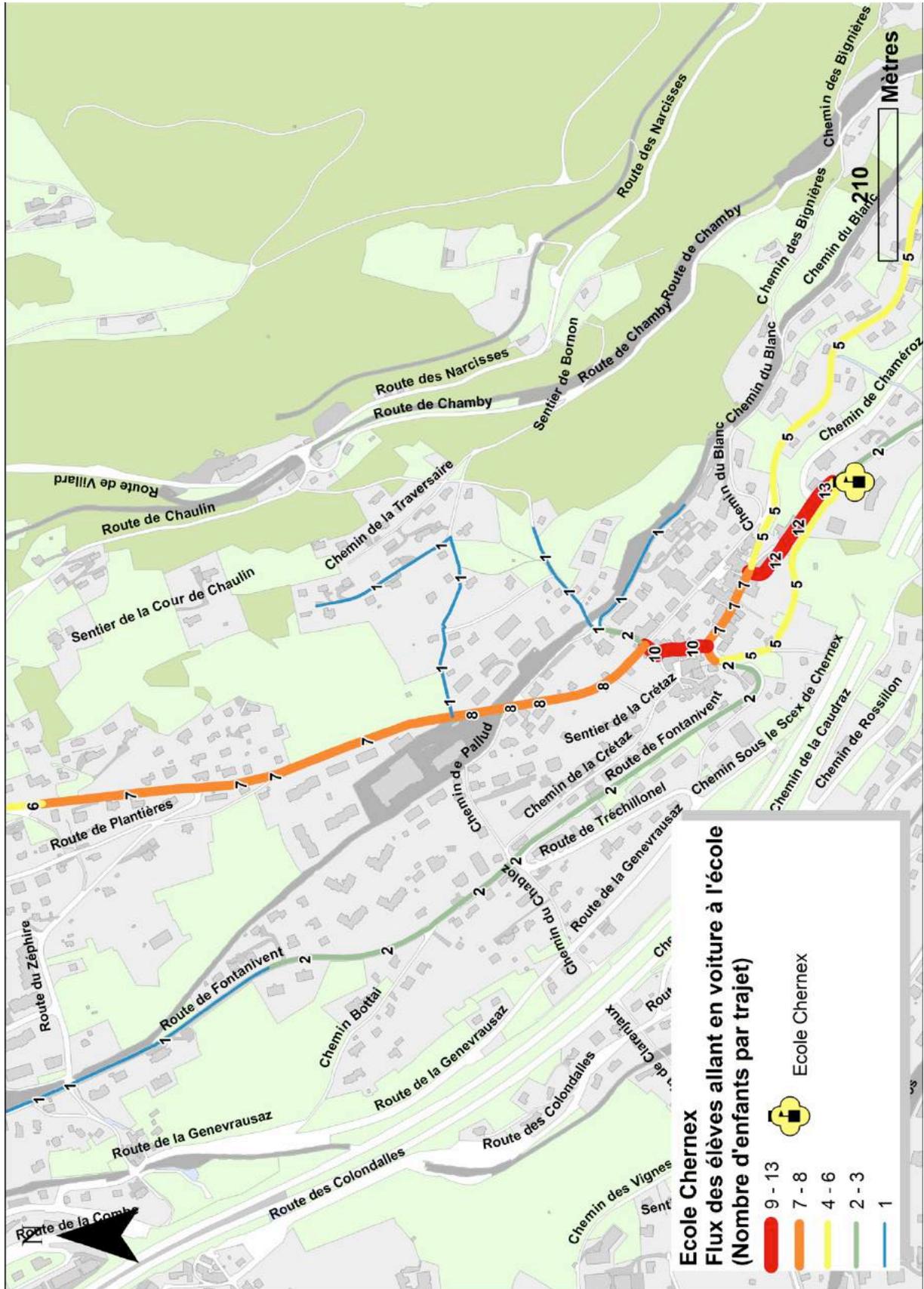


Carte des flux – en bus

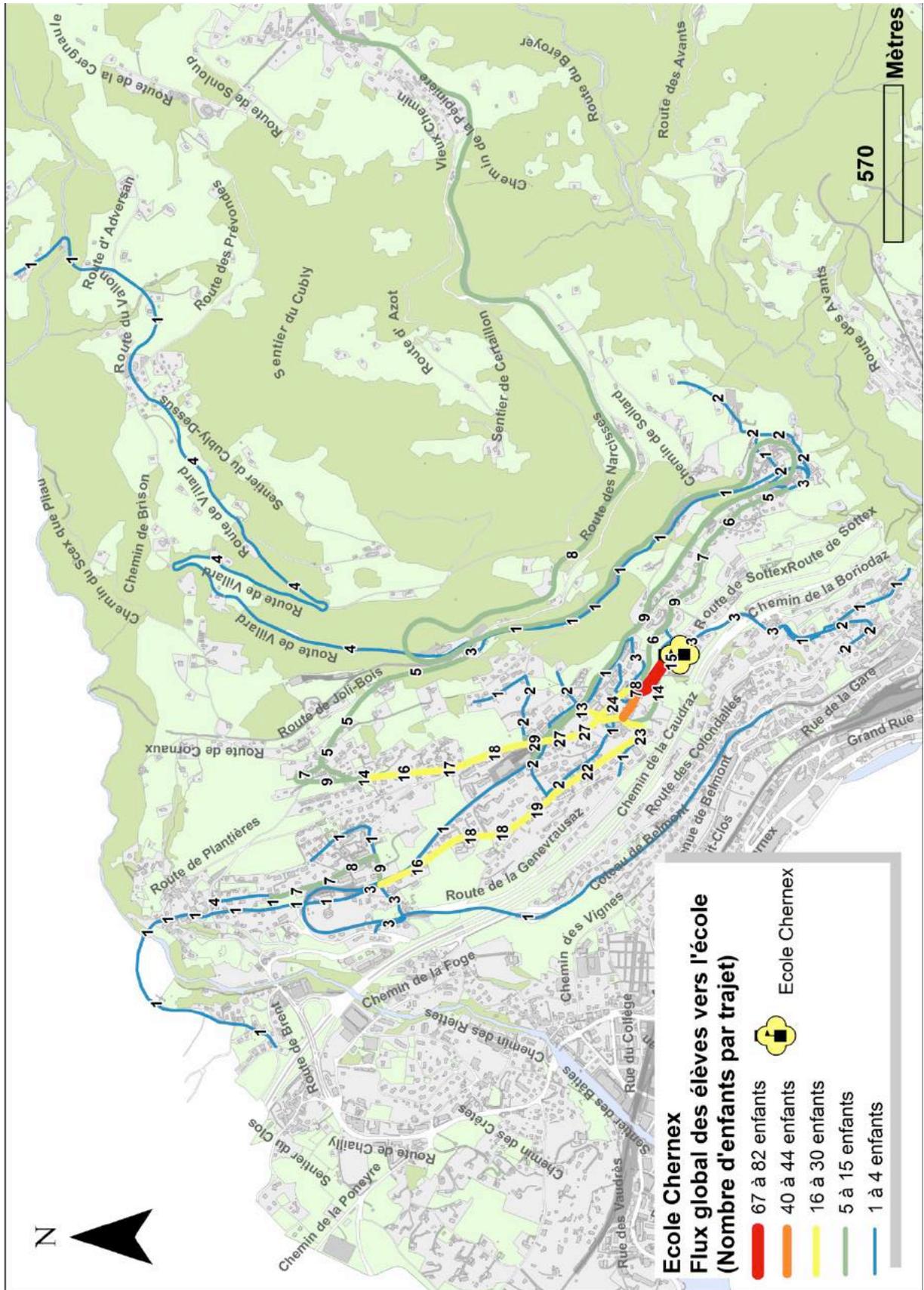


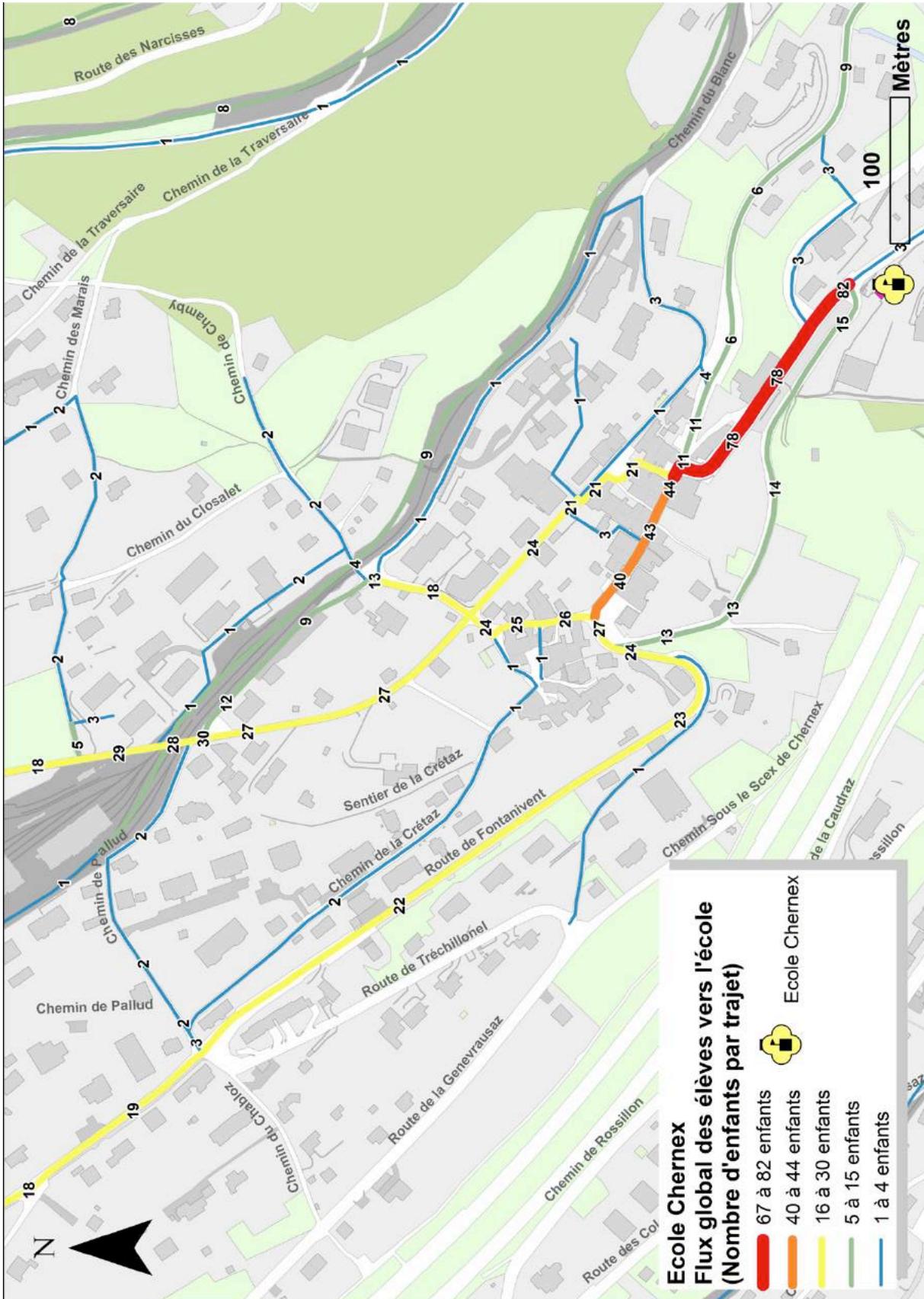
Cartes des flux – en voiture



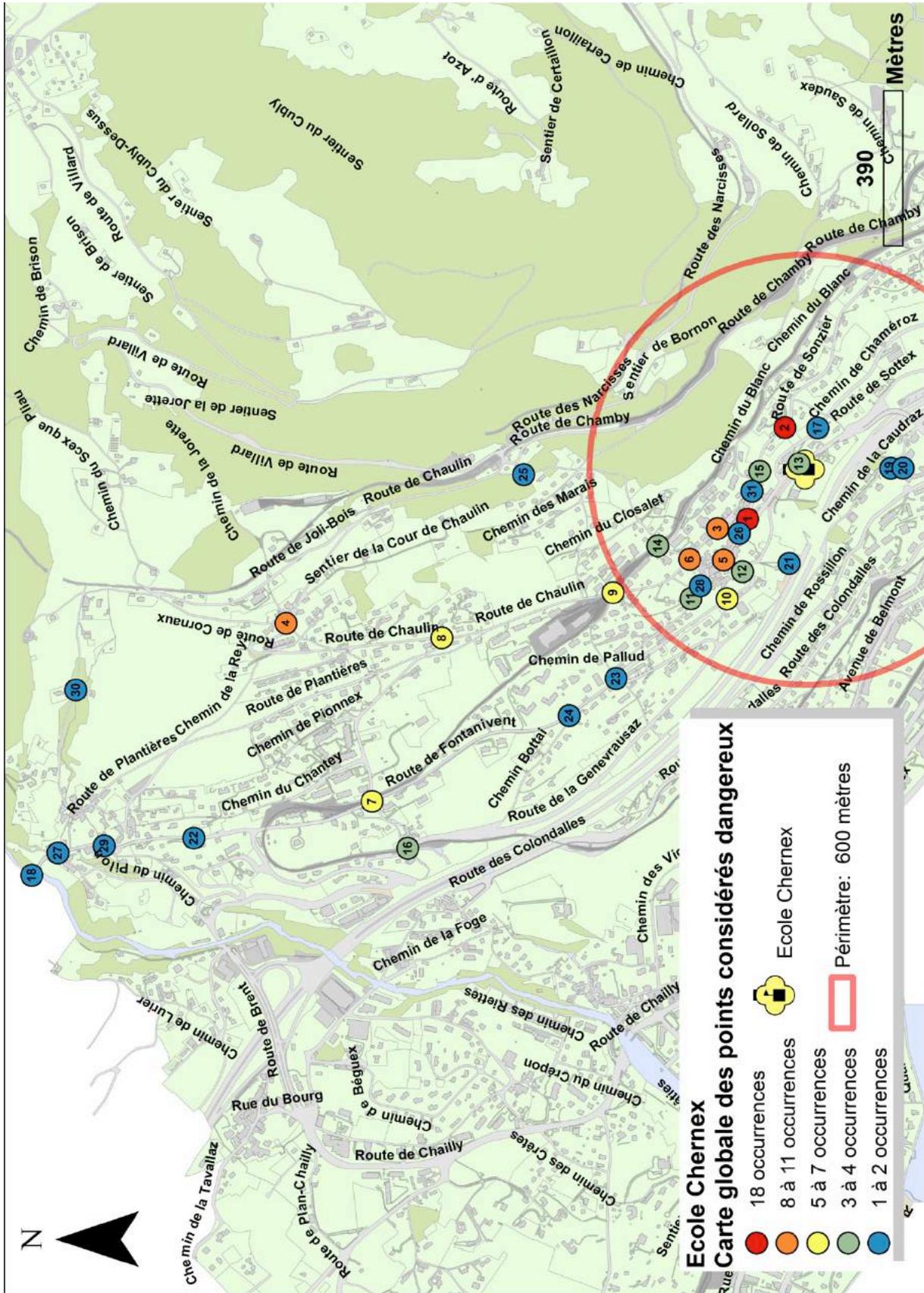


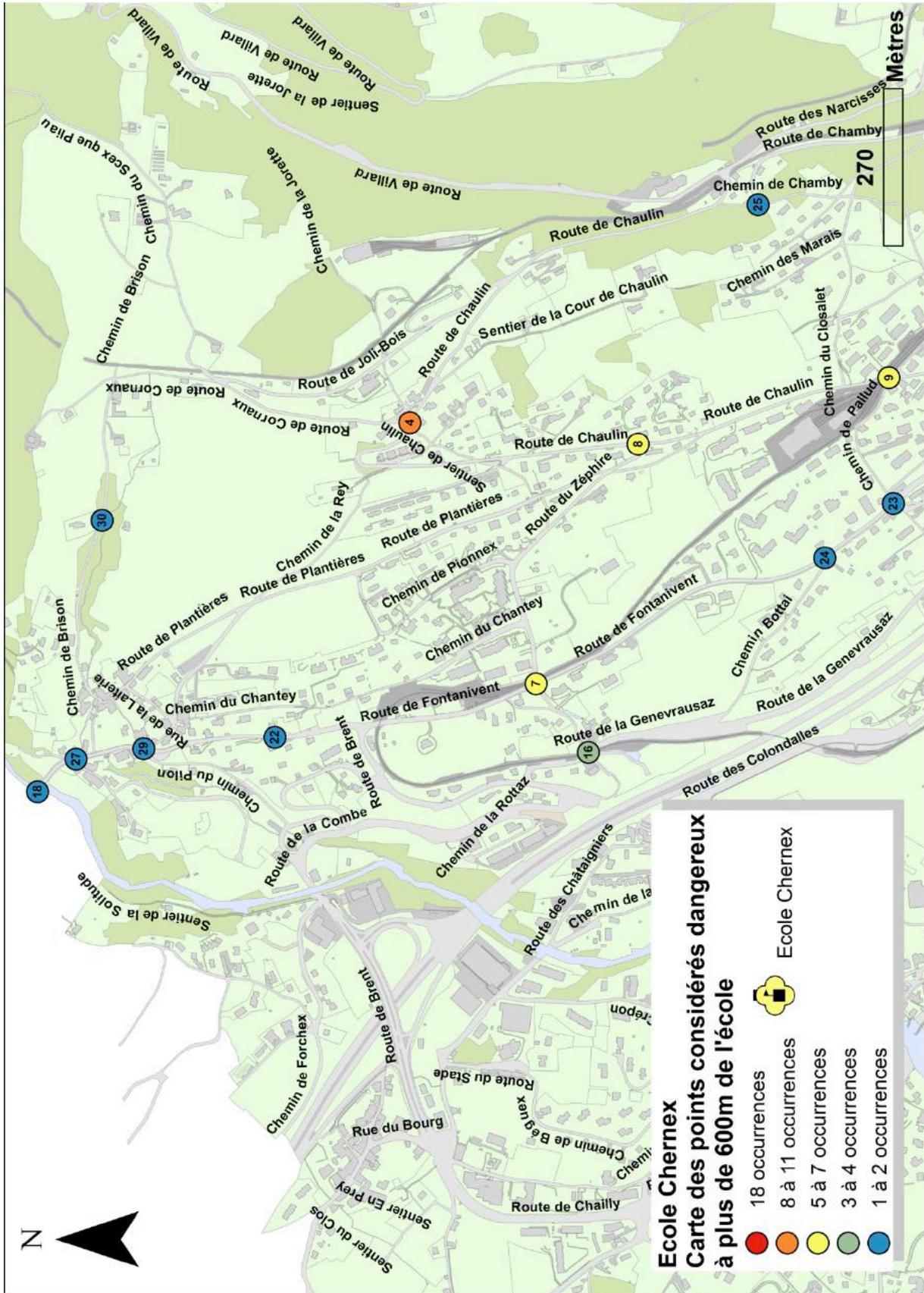
Cartes globales des flux

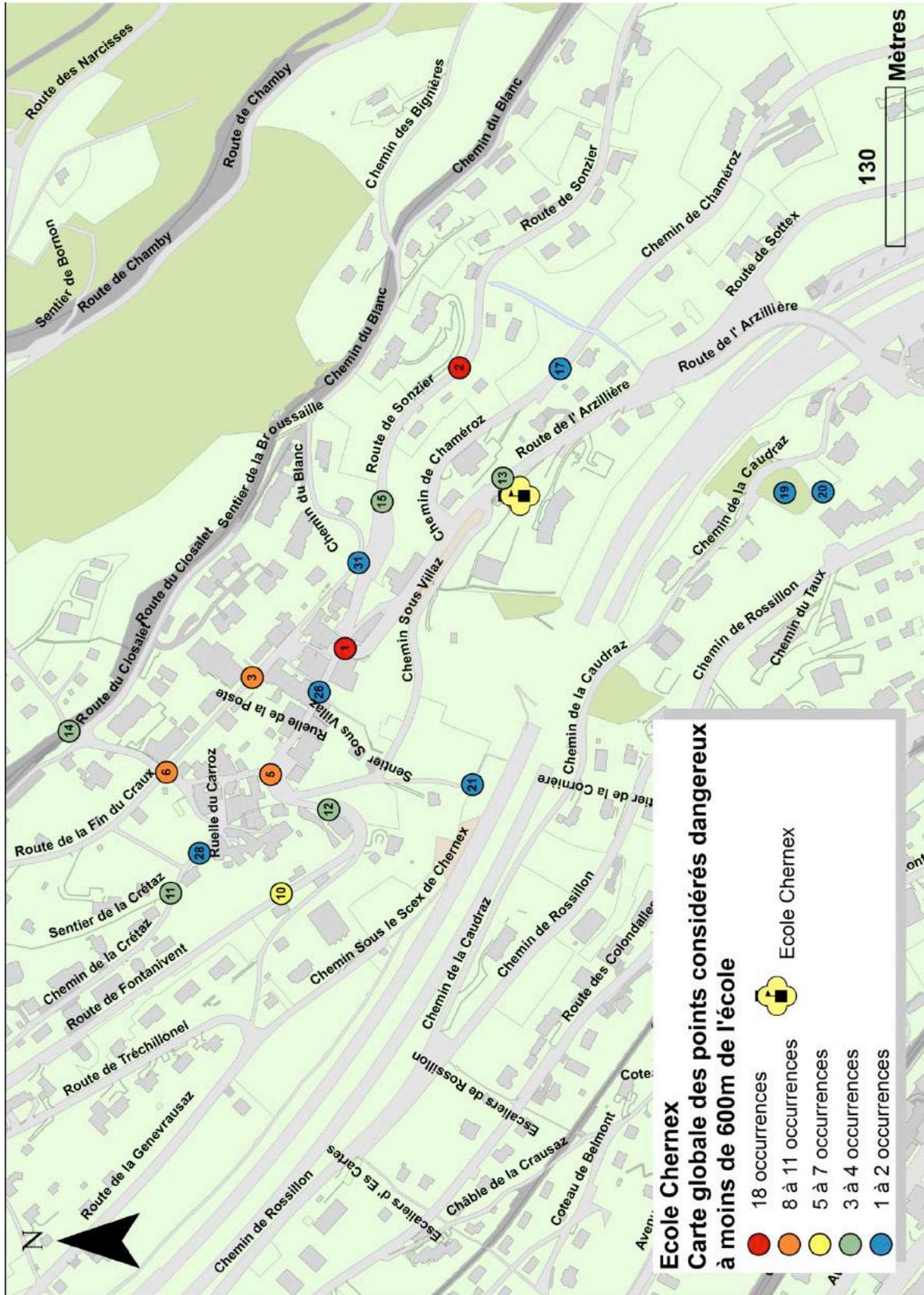




Cartes des points considérés comme dangereux







Détermination des priorités

Montreux Chernex		Plan de mobilité scolaire				1 faible	2 moyen	pondération					
		Détermination des priorités				3 fort		2	3	1	2	8	
point		occurrences diagnostic	fréquentation écoliers	accidents entre 2010 et 2013	importance des défauts		note occurrences	note fréquent.	note accidents	note importance	NOTE	Rang	
1	Carrefour rte Sonzier / Arzillière	18	45	0	3		10.00	3.00	0.00	10.00	49.00	2	
13	Ecole	4	150	0	3		2.22	10.00	0.00	10.00	54.44	1	
2	Route de Sonzier	15	3	3	3		8.33	0.20	10.00	10.00	47.27	3	
3	Fin-du-Craux, Denner / Poste	11	24	0	3		6.11	1.60	0.00	10.00	37.02	5	
6	Carrefour Fin-de-Craux / Vieux-Four	9	34	1	3		5.00	2.27	3.33	10.00	40.13	4	
10 & 12	Route de Fontanivent	4	5	1	3		2.22	0.33	3.33	10.00	28.78	7	
4	Auberge de Chaulin	11	1	0	2		6.11	0.07	0.00	6.67	25.76	9	
9	Gare de Chernex	5	30	0	3		2.78	2.00	0.00	10.00	31.56	6	
7	Gare Fontanivent	7	7	0	2		3.89	0.47	0.00	6.67	22.51	11	
	Vieux-Four	0	14	0	3		0.00	0.93	0.00	10.00	22.80	10	
8	Carrefour Chaulin / Zéphire	5	0	0	1		2.78	0.00	0.00	3.33	12.22	13	
5	Carrefour Fontanivent / Vieux-Four	10	15	0	1		5.56	1.00	0.00	3.33	20.78	12	
14	Chemin du Couvent	4	12	0	3		2.22	0.80	0.00	10.00	26.84	8	
		18	150	3	3								

Seuls les points les plus importants sont analysés et font l'objet de recommandations. Certains points moins importants mais qui sont en relation avec les points prioritaires sont également traités (par exemple Vieux-Four)

Formulaire d'évaluation bpa



ISR Formulaire d'évaluation : plan de mobilité scolaire Montreux - Chernex

Note préliminaire :

L'inspection de sécurité routière est effectuée dans le cadre du plan de mobilité scolaire Montreux - Chernex. Il est basé sur la vision locale du 20.11.2014. Le tableau d'évaluation est un document interne. Il est focalisé sur les points détectés lors de la phase de diagnostic, réalisée par l'ATE, mais d'autres points sont relevés, sans qu'il soit réalisé à un relevé exhaustif. L'inspection porte essentiellement sur les points signalés plus d'une fois dans les questionnaires. La numérotation des points correspond à celle du diagnostic.

bpa, Berne, le 24.11.2014

Nr.	lieu	Description des défauts	Evaluation de l'effet sur la sécurité (faible, moyen, fort)	Mesure	Remarques
1	Carrefour route de Sonzier – route de l'Arzillière	Passage pour piétons (PPP) ouest : zone d'attente sud trop étroite, trottoir abaissé, et donc zone d'attente mal protégée. Les véhicules empiètent sur la zone.	fort	Relever la bordure	
		PPP Arzillière : visibilité insuffisantes	fort	Instruction aux écoliers de ne pas emprunter ce PPP	Pas de solution technique, envisager la suppression de ce PPP
		PPP Route de Sonzier : visibilité insuffisante sur Arzillière	fort	Déplacer le PPP vers l'est	
		Éclairage éventuellement insuffisant	fort	Contrôler l'éclairage, et éventuellement le renforcer	
2	Route de Sonzier	Absence de trottoir, pas de possibilités de débord	moyen	Ne devrait pas être emprunté par des écoliers : transport scolaire	
3	Route de la Fin-du-Craux	Zone 30, rectiligne, vitesse non respectée selon les parents	fort	Contrôler les vitesses, installer des décrochements verticaux si nécessaire	Devrait constituer un itinéraire alternatif au Vieux-Four (point 4)
4	Auberge de Chauhin	Arrêt de bus dans le carrefour (interdit par la LCR). Pas e zone d'attente pour les usagers	fort	Déplacer l'arrêt descendant devant le parking de l'Auberge.	Arrêt en milieu de chaussée, trafic bloqué pendant l'arrêt.
5	Carrefour route de Fontanivent / Vieux-Four	Bande longitudinale pour piétons (BLP) sur trottoir sud. Places de parc derrière le trottoir	moyen	Supprimer la BLP	Pas de solution pour les places de parc

1



ISR Formulaire d'évaluation : plan de mobilité scolaire Montreux - Chernex

		Débouché du chemin Sous-Villaz : trottoir traversant peu perceptible	Moyen, peu fréquenté par les enfants	Améliorer la perception : surélever le trottoir, marquage dents de requin	
6	carrefour Fin-de-Craux / Vieux-Four	Visibilités insuffisantes	Fort	Utiliser un itinéraire alternatif	Pas de solution technique
7	Traversées de voies, gare de Fontanivent	Pas de lacune	faible	Éventuellement placer une barrière dans le coude est	
8	Carrefour Chauhin / Zéphire	Visibilités insuffisantes	Moyen : pas sur un itinéraire scolaire piétonnier		Taille de la végétation
9	Gare de Chernex	Passage à niveau (PN) équipé de barrières. Bande longitudinale pour piétons (BLP) non conforme. Absence de protection physique	moyen	Marquer les stries tous les 2.5 m, selon norme SN 640 850. Placer des potelets entre les voies	
11/12	Route de Fontanivent	Absence de trottoir, BLP trop étroite, sans potelet (place insuffisante) visibilité en courbe insuffisante	moyen	Prendre les 3 enfants avec le bus ou itinéraire alternatif par chemin de la Crétaz	Pas de solution technique
13	École	Route de l'Arzillières : kit école trop proche de l'entrée	moyen	Déplacer vers l'ouest	
		Parking école : place insuffisante pour les parents-taxis, stationnement sur la BLP	fort	Placer des potelets sur le BLP (voir aussi ci-dessous)	
		Visibilité en sortie de l'escalier de l'école masquée par les véhicules en attente	fort	Créer un flot, interdire le parcage à moins de 10 m de l'escalier. Éventuellement marquer un PPP surélevé.	
		Parcage devant le passage inférieur (PI)	moyen	Placer 2 potelets pour empêcher le parcage	
14	Chemin du Couvent	Végétation débordant sur trottoir	moyen	Tailler la végétation	Devrait constituer un itinéraire alternatif
	Vieux-Four	Chaussée étroite, entre murs.	fort	Ne pas utiliser comme itinéraire scolaire	
	En général	BLP trop étroites, constituant une fausse sécurité	moyen	Effacer les BLP si largeur de chaussée < 6 m. Placer des potelets.	

2